

***Rapport d'évaluation du
Programme de subvention de
projets en matière de sécurité
alimentaire en Montérégie***

par

***Jean Beaudry
Et
Caroline Marier***

Direction de santé publique de la Montérégie

SEPTEMBRE 2005

**Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux**

Québec 
Montérégie

Auteurs

Jean Beaudry
Caroline Marier

Secrétariat et mise en pages

Diane Bérubé

Conception et réalisation de la page couverture

René Larivière

Responsable de l'édition

Jean-François Lapierre

Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source.

Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous à :
Service ressources documentaires – Vente de publications
Agence de développement de réseaux locaux de services
de santé et de services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec) J4K 2M3

(450) 928-6777, poste 4213

Cette publication est disponible sur le site Internet de l'Agence à l'adresse :
www.rrsss16.gouv.qc.ca

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Santécom : 16-2005-010

Dépôt légal – 3^e trimestre
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-89342-316-7
Prix : 9,55 \$

REMERCIEMENTS

Cette étude a été rendue possible grâce à une subvention obtenue dans le cadre du Programme de subvention en sécurité alimentaire.

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux membres du Groupe de travail régional intersectoriel en sécurité alimentaire pour leur implication dans la conceptualisation de cette étude. Nous exprimons également notre reconnaissance aux intervenants de CLSC ainsi qu'aux responsables de projet pour leur collaboration dans la réalisation de l'évaluation.

Tout au long de cette étude, les responsables ont pu compter sur la collaboration de différentes collègues de la Direction de Santé Publique de la Montérégie (DSP). Nos remerciements vont à Madame Lydia Rocheleau, agente de programmation à la Direction de santé publique, pour ses nombreux commentaires qui auront permis d'améliorer le présent rapport, à Madame Éveline Savoie pour son soutien technique ainsi qu'à Madame Diane Bérubé pour la mise en pages de ce rapport.

MOT DE LA DIRECTRICE

Bien que la Montérégie affiche globalement des indicateurs socio-économiques souvent enviables, il n'en demeure pas moins que l'insécurité alimentaire affecte environ 13,2 % des Montérégiens âgés de 12 ans et plus (ESCC, 2003).

En matière de sécurité alimentaire, le Programme national de santé publique 2003-2012, duquel découle le Plan d'action régional (PAR) et les Plans d'actions locaux (PAL) de santé publique, prévoit *la consolidation des actions relatives à la concertation locale et régionale en sécurité alimentaire visant l'accessibilité et la disponibilité des aliments sains et nutritifs* ainsi que des *activités de développement des communautés axées sur la sécurité alimentaire*.

Au cours des trois dernières années, le programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire a permis d'attribuer une enveloppe budgétaire à chaque territoire de CLSC afin de contribuer à la consolidation ou au développement d'initiatives de soutien à la sécurité alimentaire au niveau des communautés. La Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie a ainsi réparti une somme de 1 498 568 \$ pour la réalisation d'environ 80 projets locaux de 2002 à 2005.

Le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire a, pour l'année 2003-2004, fait l'objet d'une évaluation de la part de la DSP de la Montérégie. Le présent rapport d'évaluation rend compte de la concertation qui prévaut au sein des instances de concertation locale retenues aux fins de l'étude. Il fait également état des retombées qui résultent de la mobilisation des acteurs du milieu et de la réalisation de divers projets en sécurité alimentaire. Considérant les résultats qui se dégagent du programme, il est souhaité que les efforts entrepris au cours des dernières années se poursuivent afin d'assurer à la population montérégienne l'accès à une saine alimentation en toute dignité.

La directrice,



Jocelyne Sauvé, M.D.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1	13
DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SUBVENTION	13
CHAPITRE 2	15
ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION	15
2.1 Objets d'évaluation et finalités poursuivies.....	15
2.2 Aspects méthodologiques	16
2.2.1 Approche et méthodes	16
2.2.2 Échantillonnage	17
2.2.3 Collecte des données : outils et déroulement.....	17
2.2.4 Analyse des données.....	19
2.3 Considérations éthiques.....	19
CHAPITRE 3	21
RÉSULTATS	21
3.1 La concertation	21
3.1.1 L'état de la concertation au sein des cinq tables.....	21
3.1.2 Les caractéristiques de l'action concertée	23
3.2 Les retombées du Programme	24
3.2.1 La mobilisation des différents acteurs	25
3.2.2 La mise en œuvre des projets.....	29
3.2.3 Les conséquences anticipées de la cessation du programme.....	32
3.3 Limites de l'étude	34
CHAPITRE 4	35
SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	35
4.1 La concertation	35
4.2 La mobilisation	36
4.3 La mise en œuvre des projets.....	36
4.4 Les conséquences anticipées de la cessation du Programme de subvention	37
4.5 Recommandations.....	38
BIBLIOGRAPHIE	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : État de la concertation au sein des tables selon leur expérience de concertation en matière de sécurité alimentaire	22
Tableau 2 : Répartition des réponses sur l'état de la concertation au sein de chacune des tables.....	23
Tableau 3 : Scores moyens de présence des caractéristiques de l'action concertée au sein de cinq tables de concertation en sécurité alimentaire	24
Tableau 4 : Les principaux bénéfices de la mobilisation tels qu'identifiés par les intervenants de CLSC et les responsables de projet	27
Tableau 5 : Les principaux inconvénients de la mobilisation identifiés par les intervenants de CLSC et les responsables de projet.....	29
Tableau 6 : Les principaux bénéfices découlant de la mise en œuvre des interventions tels qu'identifiés par les intervenants de CLSC et les responsables de projet	31
Tableau 7 : Les conséquences anticipées par les intervenants de CLSC et les responsables de projet de la cessation du Programme de subvention	32

LISTE DES ANNEXES

LES ANNEXES.....41

ANNEXE 1 : Déterminants de la sécurité alimentaire

ANNEXE 2 : Modèle et principes d'intervention du programme de subvention

ANNEXE 3 : Projets subventionnés en Montérégie (2002-2005)

ANNEXE 4 A : Instrument de diagnostic de l'état de la concertation et définitions des états

ANNEXE 4 B : Grille d'analyse des caractéristiques de l'action concertée

ANNEXE 4 C : Grilles d'entrevues auprès des responsables de projet et des intervenants de CLSC

INTRODUCTION

« Il y a sécurité alimentaire lorsque toute une population a accès en tout temps et en toute dignité à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à coût raisonnable, acceptable du point de vue social et culturel, contribuant à mener une vie saine et active »¹.

Selon la dernière Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC, 2003), on estime à 13,2 % la proportion de Montérégiens âgés de 12 ans et plus qui a vécu une ou l'autre des trois dimensions de l'insécurité alimentaire étudiées soit : la préoccupation de ne pas avoir suffisamment de nourriture, le manque de nourriture en quantité et la restriction d'aliments variés. Le Programme national de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, élaboré par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), s'inscrit dans le cadre de la stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté en vue de contribuer à la consolidation ou au développement de projets en matière de sécurité alimentaire dans l'optique du développement social et du développement des communautés. Ce programme a permis de financer environ 80 projets au cours des trois dernières années en Montérégie, dont la présente démarche d'évaluation.

Ce rapport comporte quatre principaux chapitres. Le premier présente une brève description du programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire. Les objets et les finalités de l'évaluation ainsi que les aspects méthodologiques sont ensuite exposés au second chapitre. Soulignons à ce titre, que la DSP a mené cette évaluation de concert avec le groupe de travail régional intersectoriel en sécurité alimentaire. Cinq instances locales de concertation représentant six territoires de CLSC y ont participé. Des entrevues ont notamment été réalisées auprès d'intervenants de CLSC responsables de la mobilisation en sécurité alimentaire ainsi qu'auprès de responsables de projet de ces territoires. Le chapitre trois est consacré aux résultats de l'évaluation selon les principaux éléments étudiés, soit la concertation locale en sécurité alimentaire et les retombées du programme. Enfin, une synthèse des résultats ainsi que des recommandations font l'objet du chapitre quatre.

Nous espérons que cette évaluation puisse alimenter les différents travaux en cours en matière de sécurité alimentaire aux niveaux local, régional et national.

¹ Définition inspirée des définitions de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (1996) et du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (1996).

CHAPITRE 1

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SUBVENTION

Le Programme national de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, élaboré par le MSSS, s'inscrit dans le cadre de la stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté. En Montérégie, la DSP s'est vu allouer une somme de 1 498 568 \$ sur trois ans (2002-2005) en vue de contribuer à la consolidation ou au développement d'initiatives de soutien à la sécurité alimentaire au niveau des communautés.

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement ou la consolidation de projets en sécurité alimentaire ainsi que la concertation locale et régionale en matière de sécurité alimentaire dans l'optique du développement social et du développement des communautés.

Pour être admissible, un projet doit être issu d'un processus de concertation locale, refléter les besoins identifiés par la communauté, agir sur un ou plusieurs déterminants de la sécurité alimentaire (annexe 1) et être conforme au modèle et aux principes d'intervention du programme (annexe 2). Sont donc admissibles les projets en développement ou ceux nécessitant une consolidation, les initiatives de concertation et de mobilisation des communautés de même que les démarches de diagnostic et d'évaluation.

Les organisations admissibles au financement sont les organismes communautaires et bénévoles reconnus officiellement par l'Agence de développement de réseaux locaux et de services de santé et de services sociaux de la Montérégie. La DSP est aussi admissible pour le volet évaluatif et la diffusion des résultats.

Les CLSC ont la responsabilité de mobiliser les acteurs de leur territoire concernés par la sécurité alimentaire et d'assurer la liaison avec la DSP pour le processus d'identification et de présentation des projets. Dans chacun des territoires de CLSC, l'instance de concertation doit identifier le ou les projet(s) à mettre en œuvre conformément aux besoins identifiés et au montant accordé pour le territoire ainsi que l'organisme responsable de chaque projet. La DSP procède à une validation des projets identifiés et attribue les subventions aux organismes responsables des projets. Elle est également responsable de gérer la collecte de données requise pour la reddition de comptes et de les transmettre au MSSS.

Depuis 2002-2003, ce programme a permis de financer environ 80 projets (annexe 3) dont des démarches locales de diagnostic de la sécurité alimentaire, du soutien à des concertations locales, la consolidation et le développement de cuisines collectives, de groupes d'achats et de jardins, de l'éducation populaire en nutrition et en budget, de la référence aux ressources du milieu, des activités d'entraide et de sensibilisation sur la sécurité alimentaire ainsi que la présente évaluation.

CHAPITRE 2

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION

L'évaluation du Programme de subvention emprunte une démarche participative (Patton 1997) dans laquelle les personnes directement concernées par l'utilisation des résultats sont parties prenantes à la démarche. Fort de cette approche, une première proposition d'évaluation, centrée sur l'implantation des projets reconduits, a donc été soumise pour discussion au Groupe de travail régional intersectoriel en sécurité alimentaire. Pour plusieurs des membres, la proposition élaborée par l'agent de recherche de la DSP chargé de l'évaluation présentait de nombreuses similitudes avec l'exercice de reddition de comptes qui était déjà exigée par les bailleurs de fonds.

Des échanges et des discussions ont ensuite permis d'identifier, aux fins de l'évaluation, deux éléments d'intérêt partagé, soit la concertation ayant conduit à la sélection des projets et la valeur ajoutée résultant de la mise en œuvre du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire. Ceci a donné lieu à une nouvelle proposition d'évaluation du Programme de subvention qui, tout en prenant en compte les ressources investies dans le projet, tente de répondre aux principales préoccupations exprimées par les différents membres du Groupe de travail régional intersectoriel.

2.1 Objets d'évaluation et finalités poursuivies

Les échanges auront permis de déceler un consensus chez les membres du Groupe de travail régional intersectoriel quant à l'efficacité du Programme à contribuer au développement de la sécurité alimentaire sur le territoire montérégien. Cependant, il est également ressorti des discussions que le maintien des gains enregistrés est, dans une large mesure, tributaire de la réussite de la concertation locale en matière de sécurité alimentaire. La démarche d'évaluation s'intéresse donc dans un premier temps à documenter la concertation ayant conduit à la sélection des projets. Pour y parvenir, l'étude tentera de jauger le climat de la concertation au sein des groupes de travail de même qu'identifier les aspects de la concertation susceptibles d'être améliorés. L'évaluation poursuit ici une finalité essentiellement formative (Patton 1987) puisque, au-delà de simplement documenter les processus de concertation, elle vise à produire des informations qui permettront aussi son amélioration.

En second lieu, l'étude s'attardera à mettre en lumière la valeur ajoutée du programme de subvention. Plus spécifiquement, l'étude examinera les retombées propres au Programme de

subvention à travers deux thématiques, soit : la mobilisation² des acteurs du milieu et les projets subventionnés. Par la même occasion, seront examinées les conséquences anticipées du retrait du programme pour les milieux dans lesquels il est implanté. La finalité de l'évaluation est ici principalement sommative puisque les résultats devraient permettre de mieux apprécier la pertinence du Programme de subvention.

2.2 Aspects méthodologiques

Nous abordons ici les aspects de méthodes utiles à la compréhension des résultats présentés au troisième chapitre de ce rapport.

2.2.1 Approche et méthodes

L'évaluation du programme fait appel à l'étude de cas unique imbriquant plusieurs unités d'analyse, c'est-à-dire les territoires d'implantation. Cette méthode est particulièrement appropriée lorsque l'étude s'intéresse à un programme unique ou, encore, que ce dernier est appliqué dans des environnements imprévisibles (Balbach, E., 1999). Yin (1994) mentionne que l'étude de cas peut être la méthode de choix lorsque le programme que l'on évalue ne poursuit pas des résultats facilement identifiables et mesurables. Bien que l'approche retenue comporte plusieurs unités d'analyse, l'intérêt central de l'étude demeure le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire et non pas les unités d'analyse considérées individuellement. Bref, il s'agira essentiellement d'examiner dans quelle mesure il est possible, à partir de ces différentes unités, de tirer des constats généraux qui transcendent une diversité de situations.

Tant l'étude de cas que l'évaluation de processus se prêtent particulièrement bien à l'utilisation de méthodes qualitatives. La présente étude ne fera donc pas exception puisqu'une partie des informations est recueillie à partir d'entrevues semi-dirigées. Ceci ne se fait toutefois pas à l'exclusion des méthodes quantitatives. Ainsi, l'examen de la concertation intersectorielle fait appel à deux instruments à choix de réponses fermées.

Toute méthode de collecte de données quelle qu'elle soit comporte certains avantages mais fait aussi preuve de quelques faiblesses. Ces dernières risquent d'introduire un biais dans l'information recueillie et d'en limiter par le fait même la portée. Afin de pallier, du moins en partie, à cette difficulté Stake (2000 dans Denzil) propose de faire appel à une triangulation des informations. Une des méthodes utilisée dans l'étude de cas consiste à obtenir différents points de vue sur un même phénomène. C'est ce que nous avons fait dans la présente évaluation. Ainsi les données quantitatives traitant de la concertation intersectorielle ont été recueillies auprès de tous les membres des tables retenues. Ceci assure que la perception de différents acteurs est prise en compte dans l'élaboration du profil de la concertation au sein de leur groupe de travail. Quant aux informations de nature qualitative, elles proviennent des responsables de projet ainsi que des intervenants de CLSC mandatés de réaliser la démarche de mobilisation dans leur territoire.

² Alors que la concertation réfère à un processus formel de gestion et de coordination auquel adhèrent un ensemble d'agents autonomes, la mobilisation fait référence au regroupement de ces agents dans le but de passer à l'action. Somme toute, la concertation constitue ici une composante de la mobilisation.

2.2.2 Échantillonnage

Les ressources consenties à l'évaluation du Programme de subvention étant insuffisantes pour inclure les 19 territoires de CLSC dans l'étude, il nous a donc fallu procéder à une sélection. Pour ce faire, nous avons fait appel à une méthode d'échantillonnage intentionnelle effectuée à l'aide d'une stratégie dite du maximum de variation (Patton, 1987). Cette méthode a été retenue puisqu'elle permet de sélectionner des unités d'analyses (territoires) présentant des profils variés sur une caractéristique susceptible d'avoir une incidence sur les données recueillies. Compte tenu qu'un volet de l'évaluation s'intéresse à la mobilisation des milieux et à la concertation intersectorielle, nous avons pensé que l'expérience des territoires à ce chapitre se devait d'être adéquatement représentée dans l'échantillon.

Les 19 territoires de CLSC ont donc été regroupés en fonction de leur expérience de concertation en matière de sécurité alimentaire au moment du démarrage du Programme de subvention. Trois grands profils se sont dessinés : A- présence d'une concertation locale en sécurité alimentaire, B- nouvelle concertation locale en sécurité alimentaire découlant d'un regroupement déjà présent et actif sur une problématique autre que celle de la sécurité alimentaire (ex. table en périnatalité, table sur la pauvreté) et C- mise sur pied d'une nouvelle concertation locale en sécurité alimentaire qui ne découle pas d'un regroupement déjà actif sur le territoire. Une fois pris en compte les montants alloués dans chacun des territoires et la nature des projets reconduits, notre choix s'est arrêté sur cinq territoires de CLSC. Ainsi le profil A est représenté par deux territoires de CLSC regroupés autour d'une même table, le profil B par deux territoires de CLSC et le profil C par un territoire de CLSC. Dans le but de diversifier les informations recueillies, nous avons ajouté, en cours d'évaluation, un territoire dans lequel se vivaient certaines difficultés de mobilisation. Ce dernier s'inscrit dans le profil A bien que la mise sur pied de la concertation en sécurité alimentaire dans ce territoire précédait de peu l'arrivée du Programme de subvention.

2.2.3 Collecte des données : outils et déroulement

La cueillette d'information s'échelonne sur une période qui aura duré près de six mois, soit du 7 septembre 2004 au 26 janvier 2005. Elle se déroule en deux grandes étapes. La première porte sur la concertation intersectorielle et est réalisée à partir de deux questionnaires auto-administrés. La seconde traite de la mobilisation des milieux et des retombées du programme et fait appel à des entrevues semi-dirigées.

Étape 1 : La concertation intersectorielle

L'appréciation de la concertation s'effectue à l'aide de deux outils de mesure qui s'intéressent à des aspects différents, mais complémentaires, du phénomène (voir annexe 4). L'*Instrument de diagnostic de l'état de la concertation* (Schneider R., 1995) permet de porter rapidement un jugement qualitatif sur l'état de la concertation au sein du groupe. Pour y parvenir, les répondants ont à se prononcer sur quatre thèmes distincts qui sont : 1- les produits de la concertation, 2- les participants à la concertation, 3- la nature des rapports et des échanges et 4- les ressources disponibles. La *Grille d'analyse des caractéristiques de l'action concertée* (Gouvernement du Québec, 1992) permet quant à elle, d'identifier les

aspects déficients qui entravent la concertation. Cet outil renferme 31 énoncés répartis inégalement à travers cinq thématiques: 1- orientations et buts, 2- structure de fonctionnement, 3- climat, 4- implication des membres et 5- action.

Les deux questionnaires ont été acheminés par la poste à tous les membres des cinq tables de concertation sélectionnées. Cet envoi personnalisé comportait également une lettre explicative ainsi qu'une enveloppe de retour pré-adressée. Approximativement trois semaines après l'envoi initial, un rappel électronique fut effectué auprès des personnes qui avaient omis de nous retourner leurs questionnaires. Dans le cas des quatre tables initialement incluses dans l'étude cette stratégie nous a permis d'atteindre des taux de participation de 100 %, 73 %, 100 % et 83 % respectivement. Pour ce qui est de la table qui s'est ajoutée en cours d'évaluation nous avons dû, en plus du rappel électronique, effectuer un rappel téléphonique afin d'atteindre un taux de participation acceptable. Ce dernier se situe finalement à 63 %³.

Étape 2 : La valeur ajoutée du programme de subvention

Comme nous l'avons déjà mentionné, les informations de nature qualitative ont été recueillies à partir d'entrevues semi-dirigées. Bien que les grilles d'entrevues utilisées auprès des intervenants en CLSC et des responsables de projet comportent quelques variantes (annexe 4 C), toutes deux s'intéressent aux trois grandes thématiques que sont : I- La mobilisation du milieu, II- Les retombées du programme de subvention et III- Les conséquences anticipées de la cessation du Programme de subvention. Chacune de ces thématiques renferme quelques questions à développement qui permettent d'en aborder des aspects particuliers. L'analyse de contenu nous a amené à repenser et à remanier la présentation des informations recueillies à l'aide des grilles d'entrevues de telle sorte qu'on ne retrouve pas une correspondance parfaite entre les thèmes abordés dans l'entrevue et la présentation des résultats.

Au total, onze entrevues ont été effectuées soit, cinq auprès d'intervenants de CLSC et six auprès de responsables de projet.⁴ Les entrevues, qui se sont déroulées sur les lieux de travail des participants, ont été réalisées par l'agent de recherche de la DSP mandaté de réaliser la présente évaluation. Dans le cas des entrevues réalisées auprès des intervenants en CLSC, il y a toujours eu qu'un seul interlocuteur. Par contre, il est arrivé à quelques occasions que les responsables de projet soient accompagnés d'un intervenant étroitement lié au projet. Les entrevues, dont la durée varie de 45 à 60 minutes pour la plupart, ont toutes été enregistrées mécaniquement.

³ Ce plus faible taux de participation est compréhensible puisque cette table avait été sélectionnée sur la base des difficultés de mobilisation qui s'y manifestaient.

⁴ Un territoire ayant plus d'un projet reconduit pour l'année 2003-2004, nous en avons retenu deux aux fins de l'évaluation.

2.2.4 Analyse des données

L'*Instrument de diagnostic de l'état de la concertation* permet d'identifier six états de concertation⁵ distincts qui sont : 1- énergie active, 2- énergie limitée, 3- neutralisation, 4- entropie limitée, 5- entropie active et 6- indifférence. Afin de connaître l'état de concertation au sein d'une table, il s'agit de calculer un score moyen global sur l'ensemble des quatre thèmes. Le score moyen ainsi obtenu pour l'ensemble des membres varie de 4 à 24 et correspond à un état de concertation particulier. Une sortie de fréquence sur les scores individuels moyens pour l'ensemble des thèmes abordés permet d'apprécier le degré d'homogénéité du groupe.

Quant à la *Grille d'analyse des caractéristiques de l'action concertée*, une moyenne générale est calculée séparément pour chacune des cinq thématiques. Le résultat final de ces calculs, qui se situe entre 1 et 3, permet d'identifier le degré de performance de la table à l'égard de chacun des thèmes abordés. En soumettant les scores globaux et individuels à des analyses de fréquences, ceci permet d'examiner dans quelle mesure l'ensemble des membres manifeste un point de vue similaire quant à la performance de la table sur les diverses caractéristiques de l'action concertée.

Nous nous sommes inspirés, pour le traitement des informations de nature qualitative, d'une approche phénoménologique (Poupart et al., 1998). C'est donc dire que nous privilégions le vécu et la perception des acteurs sans chercher à en découvrir un sens différent. Les informations transmises lors des entrevues ont donc fait l'objet d'une synthèse puis d'une analyse de contenu. Dans cette dernière, nous avons cherché à catégoriser les informations en fonction de chacun des thèmes abordés afin de voir si on pouvait retrouver une certaine unicité dans les propos rapportés. Par ailleurs, lorsque des divergences d'opinion se manifestaient, nous avons également cherché à les mettre en relief afin de présenter un portrait plus nuancé des points de vue exprimés.

2.3 Considérations éthiques

La participation à un volet ou l'autre de l'évaluation s'est faite sur une base volontaire. Dans le cas des personnes ciblées pour participer aux entrevues, nous nous sommes préalablement assurés d'obtenir leur consentement libre et éclairé. Ainsi, la personne responsable de l'application du programme de subvention à la DSP a contacté, par téléphone, chacune des personnes ciblées afin de les informer de la raison d'être de l'étude et de l'utilisation qui serait faite des informations recueillies. Une fois ces informations transmises, elle s'est enquis de leur intérêt à participer à l'évaluation. Tous ont accepté d'y collaborer.

Les personnes sélectionnées pour participer à l'enquête postale ont été informées par lettre des motifs de l'étude, de l'importance de leur participation et des précautions prises pour assurer leur anonymat. Le document accompagnait le premier envoi du questionnaire. Aussi, chacun des questionnaires s'est vu attribuer un numéro arbitraire de façon à ce qu'il soit impossible pour une personne, autre que l'évaluateur, d'identifier le répondant. Enfin, les résultats sont présentés de manière agrégée réduisant ainsi le risque d'identification des répondants.

⁵ Les six états de concertation sont présentés de façon détaillée à l'annexe 4 A.

CHAPITRE 3

RÉSULTATS

La présentation des résultats respecte la séquence employée au moment de la collecte des données. Ainsi donc, en première partie seront examinés les résultats portant sur l'état de la concertation intersectorielle au sein des diverses tables ainsi que sur les caractéristiques de l'action concertée. En deuxième lieu, seront présentées les informations traitant des retombées du Programme de subvention à partir de la mobilisation des acteurs et de la mise en œuvre de projets.

3.1 La concertation

Mentionnons tout d'abord que, d'un territoire à l'autre, la composition des tables et leurs effectifs font preuve de dissemblances plus ou moins prononcées. Ainsi, la table qui regroupe deux territoires de CLSC est, quantitativement parlant, la plus importante avec vingt-quatre membres. Les plus petites n'en comptent quant à elles que cinq et six respectivement. Par ailleurs, on comprendra facilement que plus une table compte de membres, plus elle présente un profil intersectoriel diversifié. Ainsi, les deux tables ayant les plus petits effectifs se composent surtout d'individus provenant des milieux du communautaire et de la santé. Par contre, à la table la plus imposante, les milieux communautaires, paroissial, municipal, de la santé et de l'éducation y sont représentés.

3.1.1 L'état de la concertation au sein des cinq tables

Les résultats issus de l'application de l'*Instrument de diagnostic de l'état de la concertation* tracent un portrait nuancé de l'état de la concertation au sein des cinq tables retenues. Rappelons que l'instrument permet de cerner les six états de concertation suivants :

ÉNERGIE ACTIVE : la concertation est engagée de façon active et énergique.

ÉNERGIE LIMITÉE : de façon générale, la concertation fonctionne de façon plutôt positive.

NEUTRALISATION : au total, la concertation est immobilisée.

ENTROPIE LIMITÉE : la concertation est difficile.

ENTROPIE ACTIVE : la concertation est mal en point.

INDIFFÉRENCE : la concertation n'arrive tout simplement pas à lever.

À lecture du tableau 1, on peut constater que la concertation se porte plutôt bien dans trois des territoires. En effet, pour l'un d'eux l'état de la concertation en est un d'énergie active alors que pour les deux autres, on peut la qualifier d'énergie limitée. Dans les deux tables où la concertation a plus de difficulté à prendre son envol, celle-ci se retrouve tout au plus dans un état de neutralisation. On remarquera par ailleurs que l'une de ces tables existait avant la venue du Programme de subvention alors que l'autre est issue d'un regroupement qui était déjà actif dans le milieu. C'est donc dire que l'expérience antérieure de travail concerté n'est pas toujours garante d'une saine concertation. D'ailleurs, la concertation la plus dynamique se retrouve au sein d'une table appartenant au profil B, c'est-à-dire nouvellement formée de personnes ayant appartenu à un même regroupement.

Tableau 1
État de la concertation au sein des tables selon leur expérience de concertation⁶
en matière de sécurité alimentaire

État de la concertation	Profil A	Profil B	Profil C
Énergie active		✓	
Énergie limitée	✓		✓
Neutralisation	✓	✓	
Entropie limitée			
Entropie active			
Indifférence			

Afin de voir s'il existe un consensus entre les membres quant au climat de concertation qui prévaut au sein de leur table, nous avons examiné la distribution des réponses à l'intérieur de chacune (voir tableau 2).

Bien que nous puissions observer des écarts d'opinion parfois importants au sein d'un même groupe, il n'en demeure pas moins que les réponses tendent tout de même à se polariser.

La distribution des réponses individuelles confirme que la concertation est en bonne santé dans trois des tables mais qu'elle bat sérieusement de l'aile dans les deux autres

Ainsi, dans le profil A, 82 % des réponses obtenues à l'une des tables sont indicatives d'une concertation en bonne santé alors que pour l'autre, 83 % nous informent d'une concertation plutôt difficile. Ce dernier constat s'applique également à la seconde table du profil B. Enfin, bien que cette polarisation se fasse moins sentir à l'unique table du profil C,

il demeure que les trois quarts des réponses indiquent une concertation qui se porte plutôt bien.

⁶ Profil A : la concertation en sécurité alimentaire existait avant la venue du Programme de subvention; profil B : la concertation en sécurité alimentaire est nouvelle mais les membres ont une expérience commune de travail concerté; profil C : la concertation en sécurité alimentaire est nouvelle, les représentants n'ayant pas une expérience commune de travail concerté.

On constate, dans les deux tables où la concertation est plus difficile, que les réponses données par 50 % et 40 % des répondants sont indicatives d'un climat qualifié d'entropie limitée. Ces proportions sont assez importantes pour que l'on puisse penser que la concertation y bat sérieusement de l'aile.

Tableau 2
Répartition des réponses sur l'état de la concertation au sein de chacune des tables

État de la concertation	Profil A		Profil B		Profil C
	Énergie limitée (n=17)	Neutralisation (n=12)	Énergie active (n=6)	Neutralisation (n=5)	Énergie limitée (n=5)
Énergie active	53%	8%	100%	20%	62,5%
Énergie limitée	29%	8%			12,5%
Neutralisation	12%	33%		40%	12,5%
Entropie limitée	6%	50%		40%	12,5%
Entropie active	-	-	-	-	-
Indifférence	-	-	-	-	-

3.1.2 Les caractéristiques de l'action concertée

Afin d'établir si les caractéristiques de l'action concertée sont en relation avec l'état de la concertation observé, nous avons examiné leur présence au sein de chacune des tables. Pour ce faire, nous avons calculé un score moyen de présence des caractéristiques identifiées à la *Grille d'analyse des caractéristiques de l'action concertée* pour chacune des cinq thématiques abordées dans l'outil. Nous avons attribué les valeurs de 1, 2 et 3 respectivement aux échelons AUCUNEMENT, PARTIELLEMENT et TOTALEMENT.

Les résultats présentés au tableau 3 sont assez révélateurs. En effet, on constate que la table au sein de laquelle la concertation est en meilleure santé obtient systématiquement les scores

La présence des caractéristiques de l'action concertée est en étroite relation avec le climat de concertation qui règne au sein de la table

moyens les plus élevés. En contre partie, à l'une des deux tables affichant le climat de concertation le plus déficitaire, on observe les scores moyens les plus bas et ce, quelque soit la thématique considérée.

Dans le cas des trois autres tables, les scores se situent entre ces deux extrêmes. La majorité des thématiques y obtiennent des scores moyens supérieurs à 2,3, indiquant une assez forte présence des caractéristiques étudiées.

Soulignons que les résultats obtenus à la *Grille d'analyse des caractéristiques de l'action concertée* sont quelque peu surprenants dans le cas de la table appartenant au profil B et dont l'état de la concertation en est un de neutralisation. En effet, on aurait pu s'attendre à y retrouver des scores moins élevés. Un examen plus approfondi des résultats individuels fournit possiblement une partie de l'explication. En effet, lorsque l'on retire de l'analyse le

répondant qui obtient un score particulièrement élevé à l'instrument de diagnostic en comparaison aux autres membres de la table, on affaiblit les scores moyens à chacune des cinq thématiques de la grille d'analyse. À un point tel où le score moyen à la thématique « Action » passe sous la barre du 2,0. Il s'agirait donc là d'un aspect véritablement plus déficitaire qui pourrait expliquer, en partie tout au moins, pourquoi l'état de la concertation en est un de neutralisation.

Tableau 3
Scores moyens de présence des caractéristiques de l'action concertée au sein de cinq tables de concertation en sécurité alimentaire

Thématiques	Profil A		Profil B		Profil C
	État de la concertation		État de la concertation		État de la concertation
	<i>Énergie limitée</i> (n=17)	<i>Neutralisation</i> (n=12)	<i>Énergie Active</i> (n=6)	<i>Neutralisation</i> (n=5)	<i>Énergie limitée</i> (n=8)
	<i>Score moyen</i>	<i>Score moyen</i>	<i>Score moyen</i>	<i>Score moyen</i>	<i>Score moyen</i>
Orientations et buts	2,5	1,9	2,8	2,6	2,5
Structure de fonctionnement	2,4	1,9	2,7	2,3	2,1
Climat	2,6	2,1	2,8	2,7	2,4
Implication des membres	2,5	1,9	2,7	2,4	2,4
Action	2,6	1,7	2,7	2,0	2,7

3.2 Les retombées du Programme

Le second volet de la démarche évaluative a été consacré à examiner les effets bénéfiques et indésirables engendrés par l'application du Programme de subvention. Pour ce faire, nous nous sommes attardés à la démarche de mobilisation des acteurs terrain ainsi qu'à la mise en œuvre de projets. Par la même occasion, nous nous sommes également attardés aux conséquences anticipées de la cessation du Programme et des bienfaits susceptibles de perdurer.

Un examen des diverses retombées en fonction du climat de concertation qui prévaut au sein de chacun des groupes n'aura pas permis de dégager de tendances particulières. Les résultats sont donc présentés de façon globale sans nécessairement tenir compte de l'expérience en matière de sécurité alimentaire ou, encore, de l'état de la concertation que l'on retrouve. Par contre, nous avons traité de façon distincte les informations que nous ont transmises les intervenants en CLSC et les responsables de projet. Ceci permettra d'identifier plus facilement les aspects sur lesquels il y a convergence ou divergence d'opinions entre les deux groupes.

3.2.1 La mobilisation des différents acteurs

Dans la première partie des entrevues réalisées auprès des intervenants en CLSC et des responsables de projet, nous avons porté notre regard sur le processus de mobilisation des milieux. Plus spécifiquement, nous nous sommes intéressés à en dégager les aspects particulièrement favorables et avons examiné en quoi la démarche de mobilisation avait permis de faire progresser la sécurité alimentaire sur le territoire. En dernière partie, nous avons cherché à mettre en lumière les principaux inconvénients qui résultent de l'application de la démarche de mobilisation.

Les bienfaits de la mobilisation

Mentionnons, d'entrée de jeu, que tous les intervenants de CLSC sans exception cautionnent la démarche de mobilisation proposée dans le Programme de subvention en sécurité alimentaire. Ceci ne veut pas pour autant dire qu'elle ne soulève pas certaines difficultés ou réticences. Nous y reviendrons plus loin.

Quelques intervenants nous ont fait part de conditions qui ont favorisé la mobilisation des acteurs de leur milieu. Avant de passer à l'examen des bénéfices proprement dits de la mobilisation, examinons donc certaines de ces conditions.

Le fait que les membres se connaissaient déjà puisqu'ils avaient participé à un même comité dans le passé (profils A et B) a été, selon quelques intervenants, un facteur grandement aidant à la mobilisation. Aussi, la possibilité d'en arriver rapidement à un consensus quant au choix des projets a facilité la suite de la concertation. Enfin, la mise en disponibilité d'argent pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire a suscité un intérêt du milieu à travailler de concert et à se retrouver autour d'une même table de concertation.

Maintenant, en ce qui concerne les bénéfices mêmes de la mobilisation, les intervenants de CLSC en cernent principalement cinq (voir tableau 4). Parmi les deux qui sont mentionnés

La mobilisation des acteurs, une belle occasion pour développer des partenariats

plus souvent, l'un concerne la création de nouveaux partenariats. Ainsi, deux intervenants mentionnent que la mobilisation aura été l'occasion de joindre de nouveaux partenaires aux travaux de la table et ainsi «...stimuler les travaux du comité». Soulignons que ces nouveaux partenaires œuvrent, pour plusieurs, dans des domaines qui ne touchent pas directement l'alimentation (ex. milieu scolaire). Enfin, un troisième intervenant rappelle que la mobilisation aura été l'occasion de façonner des ententes informelles de partenariat entre les organismes ayant reçu une subvention.

Une seconde conséquence importante de la mobilisation aura été de permettre aux organismes de mieux se connaître et d'échanger sur leurs services respectifs. Comme le mentionne un intervenant de CLSC, les organismes de son territoire qui travaillent sur la

L'échange d'information, une retombée de première importance de la mobilisation

problématique de l'insécurité alimentaire ont, le plus souvent, tendance à agir en solo. Il arrive même qu'ils ignorent l'existence des autres services offerts dans leur milieu. La mobilisation aura été

l'occasion de briser cet isolement et de mettre au parfum différents acteurs des actions qui sont menées sur le terrain pour contrer le problème de l'insécurité alimentaire.

Enfin, en ce qui concerne l'orientation des actions à mettre en place, un intervenant de CLSC nous fait part que la démarche aura permis de concevoir et de mettre en place un projet rassembleur unique et novateur. Un autre mentionne que, grâce à la mobilisation, il devient plus facile d'éviter qu'il y ait dédoublement des services en sécurité alimentaire pour une même population.

Bien que dans un territoire en particulier la mobilisation s'avère difficile à réussir, il n'en demeure pas moins que tous les responsables de projet rencontrés semblent d'accord pour

Les responsables de projet endossent unanimement la démarche de mobilisation mise de l'avant dans le programme

dire qu'il s'agit là de la meilleure façon d'agir. Comme le mentionne l'un d'entre eux, «...bonne manière de faire car ce sont les organismes du milieu qui sont les plus aptes à connaître les besoins de la

population ». Un responsable nous a mentionné que dans son territoire on retrouvait, avant même de la venue du Programme de subvention, un plan d'action en sécurité alimentaire et que ceci avait grandement facilité la démarche de mobilisation.

Pour les responsables de projet, l'échange d'information entre les organismes constitue un des bénéfices majeurs de la mobilisation. Selon un responsable, «...la concertation a également été l'occasion pour permettre aux organismes de mieux se connaître entre eux. » Ce partage concerne tantôt les services offerts par les uns et les autres, tantôt l'expertise développée par chacun. Avoir la possibilité de mieux connaître le travail qui se fait dans les autres organismes du territoire en matière de sécurité alimentaire semble particulièrement prisée. Enfin, les échanges sont aussi l'occasion d'aborder des idées novatrices susceptibles d'aboutir sur des nouvelles stratégies d'action.

Tableau 4
Les principaux bénéfices de la mobilisation tels qu'identifiés par les intervenants de CLSC et les responsables de projet

BÉNÉFICES	Intervenants de CLSC (n=5)	Responsables de projet (n=6)
Création de nouveaux partenariats	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓
Échange d'information et de connaissances	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓
Orientation des actions à mettre en place	✓ ✓	✓ ✓ ✓
Identification des besoins de la population	✓	✓
Mise sur pied d'un projet rassembleur unique	✓	
Sensibilisation des acteurs du milieu à la problématique de l'insécurité alimentaire		✓
Reconnaissance des cuisines collectives		✓

Pour plusieurs des responsables, la mobilisation aura également été l'occasion de prendre contact avec des acteurs moins connus du milieu, de forger de nouvelles collaborations et de renforcer les liens entre les partenaires. De collaborer avec des acteurs qui ne sont pas du secteur de l'alimentation conduit, pour un des responsables tout au moins, à une vision plus large de la problématique de l'insécurité alimentaire.

Enfin, la démarche aura aussi eu des répercussions sur les interventions à mettre en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Celles-ci peuvent se traduire par le démarrage

Pour les responsables de projet, la mobilisation a eu une incidence sur les actions à mener

d'un projet novateur axé sur l'éducation et la promotion de saines habitudes alimentaires, le développement d'une vision élargie de la problématique de la sécurité alimentaire ou, encore, la diversification des interventions qui

réduit le dédoublement des services.

Avancement de la sécurité alimentaire

La sensibilisation de divers acteurs du milieu à la problématique de l'insécurité alimentaire ainsi qu'aux moyens pour la combattre constitue, tant pour les intervenants de CLSC que les responsables de projet, un des principaux bénéfices de la démarche de mobilisation pour l'avancement de la sécurité alimentaire dans leur milieu.

De part et d'autre, on s'entend également pour dire que cette mobilisation a changé la façon d'envisager le phénomène de l'insécurité alimentaire et même la manière d'y réagir. Ainsi, on remet en question certains aspects de sa propre pratique et on est davantage à l'affût des nouveaux développements en matière de sécurité alimentaire.

Pour les responsables de projet, il est indéniable que la création de liens et de collaborations entre les organismes demeure une des retombées importantes de la mobilisation. Ceci donne, entre autres, lieu à des échanges de services, à la mise sur pied de nouvelles stratégies d'interventions et à l'atteinte de nouvelles populations. Tout ceci contribue, au dire de certains, à faire progresser la cause de la sécurité alimentaire sur le territoire montérégien.

Quelques inconvénients à la mobilisation

Pour les intervenants de CLSC, les inconvénients qui résultent de la mobilisation sont peu nombreux. Toutefois, bien qu'on en dénombre que deux, le premier de ceux-ci pourrait laisser des séquelles importantes.

Il s'agit, en l'occurrence, du partage des argents entre les différents acteurs faisant partie d'une même table de concertation en sécurité alimentaire. Cette activité aura été l'occasion de quelques frictions et disputes. Parfois, ce sont de vieux conflits non résolus entre certains

Une difficulté de taille, le partage des argents entre les différents acteurs d'une même table

organismes ou individus qui ont refait surface. Dans d'autres cas, les désaccords concernent les montants accordés à l'un et l'autre des organismes. Il est par ailleurs intéressant de constater que l'histoire de

concertation en matière de sécurité alimentaire ne met pas à l'abri des disputes. Bien au contraire! Un des intervenants de CLSC qui s'oppose plus vigoureusement à cette façon de faire est issu d'un territoire où la concertation en sécurité alimentaire existe depuis quelques années déjà et se porte bien. Selon celui-ci, « *se battre pour des sous entache la concertation* ». Il ajoute également que la non éligibilité de certains membres de la table aux subventions n'a pas facilité les choses et a suscité chez ces derniers quelques frustrations.

Trois intervenants de CLSC mentionnent que l'absence d'argent pour le fonctionnement de la table constitue un inconvénient et « *...limite le travail qui peut être accompli* ». Que ce soit pour le développement d'un projet, des fins de représentation ou, encore, un investissement plus important de la part de l'intervenant de CLSC, on s'accorde pour dire que l'attribution des ressources financières rendrait le fonctionnement de la table plus efficace. Soulignons que ces observations proviennent des trois milieux où on ne retrouvait pas de table de concertation en matière de sécurité alimentaire avant l'instauration du programme de subvention.

Tableau 5
Les principaux inconvénients de la mobilisation identifiés par les intervenants de CLSC et les responsables de projet

INCONVÉNIENTS	Intervenants de CLSC (n=5)	Responsables de projet (n=6)
Manifestation de tiraillements	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓
Absence de ressources financières pour faciliter le fonctionnement de la table	✓ ✓ ✓	
Représentativité limitée au sein de la table		✓ ✓
Fonctionnement difficile de la table, participation réduite et manque de leadership		✓
Surcharge de travail pour les membres		✓

Les responsables de projet, pour plusieurs, confirment la perception des intervenants de CLSC concernant les effets non souhaités qui résultent de l'attribution des argents. La moitié des responsables que nous avons interviewés, affirment que cette tâche a, à l'occasion, donné lieu à quelques disputes parfois houleuses. Par contre, on ajoute que le plus souvent les conflits se sont résolus de façon plutôt amicale et qu'il a été possible d'en arriver à des ententes qui ont su satisfaire la plupart des membres.

Des responsables de projet confirment que le partage des argents n'est pas toujours chose facile

Le seul autre inconvénient mentionné par plus d'un responsable porte sur la représentativité de la table. À deux occasions, on déplore le fait que seuls des acteurs agissant directement en sécurité alimentaire aient été conviés à participer aux travaux du comité. Comme le dit un responsable « *Il faudrait élargir le bassin de participants aux tables afin que d'autres soumettent aussi des projets qui pourraient être fort intéressants* ». Rappelons que cette limite ne résulte pas comme tel de la mise en application du Programme de subvention puisque, dans ce dernier, on mise sur une concertation intersectorielle élargie.

3.2.2 La mise en œuvre des projets

La seconde partie de l'entrevue porte sur les retombées résultant de la mise en œuvres de différents projets. Il faut comprendre que l'intérêt ici n'est pas de documenter l'implantation de chacun des projets ou encore leurs effets sur les populations visées. Il s'agit plutôt de voir en quoi ceux-ci ont eu une incidence sur les actions et les pratiques menées en sécurité alimentaire.

Les principaux bénéfices de la mise en œuvre des projets

Les intervenants de CLSC s'entendent, pour la plupart, sur deux bénéfices qui résultent directement de la mise sur pied des projets en sécurité alimentaire (voir tableau 6). Ainsi, on

La réalisation de certains des projets a non seulement permis de rejoindre davantage de personnes mais aussi d'atteindre de nouveaux sous-groupes

est unanime à dire que grâce à ceux-ci, il aura été possible de rejoindre davantage d'individus. Dans certains cas, il s'agit de nouvelles populations étant donné que les services ont été implantés dans des milieux non

desservis jusque là ou, encore, parce qu'ils ont été modifiés de façon importante et qu'ils s'adressent à des nouveaux sous-groupes.

Bon nombre d'intervenants de CLSC rencontrés mentionnent également que le Programme de subvention aura été, pour certains organismes, l'occasion de repenser leur façon de faire. Parfois, ceci se traduit par l'ajout d'un volet d'intervention qui permet d'agir sur des nouveaux déterminants (notamment les connaissances et les habiletés qui ont pour effet de renforcer le potentiel individuel).

Les responsables de projet identifient davantage de retombées positives de la mise en place des projets que les intervenants de CLSC (voir tableau 6). Par contre, parmi les trois qui sont mentionnées le plus souvent, deux des retombées avaient également été identifiées par les intervenants de CLSC. Ainsi, la grande majorité des responsables de projet confirment avoir modifié leur façon de rendre leur service. Le plus souvent, ceci se traduit par l'ajout

Une pratique modifiée qui valorise l'éducation et le renforcement du potentiel individuel

d'activités d'information, d'éducation et de formation sur diverses thématiques reliées à l'alimentation. En lien avec cette préoccupation d'accroître les connaissances et les habiletés, trois

responsables de projet font mention de la nécessité de renforcer le potentiel individuel afin d'assurer la plus grande autonomie des individus. Ceci peut se faire par exemple par une plus grande implication des participants dans la planification et la réalisation de cuisines collectives ou encore, par la mise sur pied de groupes d'achat.

Parmi les six responsables rencontrés, cinq d'entre eux nous mentionnent que leur projet aura permis d'atteindre une nouvelle population. Cet ajout n'est pas uniquement quantitatif puisqu'en trois occasions, on mentionne qu'il s'agit de groupes à risque qu'on ne rejoignait pas antérieurement. Dans un cas, il s'agit de personnes, essentiellement des femmes, ne manifestant pas de besoin urgent d'aide alimentaire et dans deux autres, de jeunes issus du milieu scolaire de niveaux primaire et secondaire.

Tableau 6
Les principaux bénéfices découlant de la mise en œuvre des interventions tels qu'identifiés par les intervenants de CLSC et les responsables de projet

BÉNÉFICES	Intervenants de CLSC (n=5)	Responsables de projet (n=6)
Possibilité de rejoindre de nouvelles personnes	✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓
Modification des services ou de l'approche préconisée	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓
Consolidation/développement des services en place	✓ ✓	✓ ✓
Nouveaux collaborateurs ou partenaires	✓	✓ ✓ ✓ ✓
Maillage entre les organismes	✓	✓
Responsabilisation des individus		✓ ✓
Exportation du projet		✓
Sensibilisation des acteurs du milieu au bien-fondé des cuisines collectives		✓

La création de nouveaux partenariats constitue, pour les responsables de projet, une troisième conséquence importante de la réalisation de leur projet. Parmi les nouveaux partenariats qu'ils ont été en mesure de façonner, il n'est pas rare que l'on retrouve des acteurs qui agissent dans un domaine autre que celui de la sécurité alimentaire. Comme le mentionne un responsable, « *Le projet de jardins communautaires a permis d'impliquer des organismes qui n'ont pas une majeure en sécurité alimentaire mais qui reçoivent des gens démunis ou isolés socialement* ».

Le partenariat se voit à nouveau renforcé

Des conséquences indésirables

Pour trois des intervenants de CLSC, l'application du Programme de subvention en sécurité alimentaire n'a eu aucune répercussion négative dans leur milieu. Par contre, dans le cas où le projet a nécessité la présence d'un fiduciaire, une difficulté s'est posée. En effet, l'organisme fiduciaire a été dans l'obligation d'assumer, à même son budget de fonctionnement, certains des déboursés non admissibles (ex. téléphone, loyer) au Programme de subvention. Pour un autre intervenant de CLSC ce n'est pas tant le Programme de subvention qui a posé des difficultés que la gestion de ce dernier. L'absence d'un mécanisme de reddition de comptes à la table de concertation locale a rendu difficile la tâche d'effectuer le suivi des projets subventionnés.

Pour la majorité des intervenants de CLSC et des responsables de projet, la mise en œuvre des nouvelles interventions n'a eu aucune retombée négative particulière

Dans un cas particulier ceci a eu des conséquences plus sérieuses, l'organisme ayant dû subitement mettre fin à son projet.

Une charge accrue de travail constitue la seule conséquence indésirable d'importance identifiée par trois des six responsables de projet. Cette surcharge origine, soit de l'administration du projet ou, encore, d'un accroissement dans la demande de services.

3.2.3 Les conséquences anticipées de la cessation du programme

Le Programme de subvention en sécurité alimentaire ayant initialement été annoncé pour une période de trois ans, nous nous sommes attardés aux conséquences anticipées de sa cessation dans la dernière partie de l'entrevue. Les gains susceptibles de perdurer au-delà de sa disparition ont aussi fait l'objet de notre analyse.

Dans les trois territoires où il n'existait pas de table de concertation en sécurité alimentaire avant la venue du programme, les intervenants de CLSC sont unanimes à dire que la concertation qui s'est bâtie au fil de dernières années serait très fortement menacée advenant son abolition. On doute même qu'elle puisse survivre à court terme. Là où deux territoires de CLSC s'étaient fusionnés pour former une seule table de concertation en sécurité alimentaire, l'intervenant du CLSC croit que la cessation du programme aurait pour effet de «...ralentir le processus de partenariat entre les deux grandes tables de concertation ».

La survie de la concertation et du partenariat serait fortement compromise

Il semblerait également que l'arrêt du Programme de subvention puisse signifier la disparition, en totalité ou en grande partie, des nouveaux services mis sur pied. Ainsi, trois intervenants de CLSC nous ont informé que la pérennité des projets mis en œuvre dans leur territoire n'était aucunement assurée. Advenant l'abolition du Programme de subvention, les organismes se verraient donc contraint à couper directement dans les services offerts ou, encore, dans leur accessibilité pour certains sous-groupes.

Tableau 7
Les conséquences anticipées par les intervenants de CLSC et les responsables de projet de la cessation du Programme de subvention

CONSÉQUENCES	Intervenants de CLSC (n=5)	Responsables de projet (n=6)
Atteinte à la concertation	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓
Coupure dans les nouveaux services mis en place	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓
Menace aux prochains efforts de mobilisation		✓

Plusieurs des responsables de projet que nous avons rencontrés corroborent les propos des intervenants à l'effet que leur projet serait sérieusement compromis dans l'éventualité où il cessait d'être subventionné. Les nouvelles sources de financement se faisant rares, des choix

Le maintien des projets dans leur intégralité serait difficilement réalisable

déchirants seraient à faire. Les responsables sont bien conscients qu'en mettant sur pied un nouveau service ou une nouvelle approche vis-à-vis l'insécurité alimentaire, ils ont créé des attentes dans la population

ciblée. Ils souhaiteraient bien pouvoir continuer à les satisfaire. Bien que la plupart des responsables de projet ne voient pas d'issue possible, un d'entre eux affirme qu' : « *Il n'est pas question pour notre organisme de revenir en arrière, il faudrait d'une façon ou d'une autre trouver le financement nécessaire pour le poursuivre (le projet)* »

Les responsables de projet, pour plusieurs, croient également que dans le cas où on décidait de mettre un terme au programme, l'avenir des tables de concertation en sécurité alimentaire serait fort incertain. Dans trois territoires où on ne retrouvait pas une telle table avant la

L'avenir de la concertation serait aussi menacé

venue du programme, on pense que la concertation ne survivrait probablement pas. Dans un territoire où il existait déjà une table, le responsable de projet croit

que la fin du programme entraînerait une démobilisation qui se refléterait tant sur la fréquence des rencontres que sur le nombre de participants.

Des acquis susceptibles de se maintenir

Pour plusieurs des intervenants de CLSC, un des principaux acquis résultant de l'actualisation du programme est certes la création et la consolidation des liens entre différents acteurs du milieu. Ceci aura, entre autres, donné lieu à davantage d'entraide mais

Un partenariat en meilleure santé et une expertise accrue, des retombées durables

aura également permis à des organismes de mieux se connaître et conséquemment de faire tomber certains préjugés qu'ils entretenaient les uns vis-à-vis les autres.

Plusieurs des partenariats issus de cette initiative pourraient donc survivre à la cessation du programme. Enfin, on mentionne également à quelques occasions que les guides et les outils qui ont été développés à l'intérieur de certains projets pourront continuer à servir dans l'éventualité où on mettait un terme au Programme de subvention.

Pour les responsables de projet, l'expérience acquise dans la réalisation de leur projet et l'expertise ainsi développée constituent des acquis de toute première importance. La mise en œuvre de leur projet aura été l'occasion d'expérimenter de nouvelles façons de faire qui pourront toujours servir à d'autres occasions. Tout comme les intervenants de CLSC, les responsables mentionnent que les nouveaux partenariats qui ont vu jour pourront, pour certains, perdurer au-delà de la vie du Programme de subvention. Quant à la concertation proprement dite, compte tenu que ce qui a été mentionné précédemment, il est intéressant de souligner que selon deux responsables de projet, elle s'est vue renforcée grâce au Programme de subvention.

3.3 Limites de l'étude

Bien que de nombreuses précautions méthodologiques ont été prises pour s'assurer de la qualité des informations recueillies, il n'en demeure pas moins que certains biais ont pu se glisser dans l'étude et ainsi affaiblir la validité interne et externe des résultats qui s'en dégagent.

La sélection non aléatoire des unités d'analyse constitue certes une des principales conditions limitant la portée des résultats présentés. Bien que nous ayons fait appel à des critères un tant soit peu objectifs pour sélectionner les territoires, il n'en demeure pas moins qu'une part de subjectivité s'est immiscée dans le processus lorsqu'il s'agissait de choisir entre deux unités d'analyses comparables sur les critères retenus. De plus, nous avons sciemment exclu de l'étude un territoire de CLSC que nous savions au prise avec d'importantes difficultés de mobilisation. Compte tenu qu'il s'agit d'une situation atypique, nous avons donc cru préférable de ne pas inclure ce territoire dans l'étude.

L'utilisation d'une méthode qualitative a possiblement pu avoir des conséquences sur la sélection des informations de même que sur leur présentation. Ainsi, l'entrevue semi-dirigée laisse à l'interviewer une certaine latitude dans sa façon d'aborder et d'explorer les diverses thématiques avec chacun des répondants. Cette non-standardisation dans la collecte des informations fait en sorte qu'il se peut que certains thèmes aient involontairement été examinés plus exhaustivement avec certains participants qu'avec d'autres. Aussi, au moment d'effectuer l'analyse de contenu, l'évaluateur a eu à identifier et catégoriser les informations qu'il jugeait les plus essentielles à la compréhension des phénomènes étudiés. Son jugement est donc intervenu dans la sélection des données et ceci pourrait possiblement biaiser les résultats qui s'en dégagent.

Enfin, en ce qui concerne les participants à l'étude, deux commentaires s'imposent. D'une part, bien que le taux de réponse à l'enquête postale soit élevé, il n'en demeure pas moins que dans deux territoires il se retrouve sous la barre du 75%. On peut penser que les non répondants pourraient entretenir des points de vue différents de ceux des participants. Leur inclusion dans l'étude aurait donc possiblement pu modifier le portrait de la concertation dans ces deux territoires. D'autre part, étant donné que les entrevues ont été réalisées par un représentant de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, il se peut que les participants aient été tentés de faire une bonne impression en minimisant les difficultés rencontrées en cours de projet ou, encore, en passant sous silence certaines des insatisfactions qu'ils entretiennent à l'égard du Programme de subvention.

Nonobstant les observations qui précèdent, il nous faut rappeler que de nombreuses mesures ont été prises afin de garantir que les résultats présentés soient un fidèle reflet de la réalité dépeinte. Parmi les principales, mentionnons la triangulation des informations, l'enregistrement mécanique des entrevues, l'ajout d'un territoire plus problématique en cours d'évaluation et une validation des résultats auprès des participants aux entrevues.

CHAPITRE 4

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Dans ce dernier chapitre nous aborderons les principaux constats qui se dégagent de l'étude évaluative et mettrons de l'avant des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire en Montérégie.

4.1 LA CONCERTATION

L'étude dépeint un portrait plutôt positif de la concertation dans trois des cinq milieux étudiés. Les résultats qui se dégagent de l'enquête réalisée à l'aide de l'*Instrument de diagnostic de l'état de la concertation* nous informent que la concertation est engagée sur la bonne voie et que l'on parvient à développer des actions concrètes qui sont bénéfiques pour le milieu. Qui plus est, les principaux atouts de la concertation y sont bien implantés pour la plupart et certains ajustements mineurs seulement seraient requis pour obtenir un fonctionnement concerté optimal.

Pour deux autres milieux, la situation est cependant moins réjouissante. Au dire de près de la moitié des répondants, la concertation y serait difficile puisque ce n'est qu'au terme d'efforts importants que l'on parvient à produire des actions concrètes. D'ailleurs dans un de ces milieux, bon nombre d'atouts de la concertation sont peu présents et beaucoup de travail reste donc à faire pour en arriver à ce que la concertation prenne son envol.

Fait étonnant, dans le second territoire où la concertation s'avère plus difficile à réussir, un coup d'œil sur les scores globaux nous indique la plupart des caractéristiques propices à une concertation réussie sont assez présents à la table. Ce résultat est quelque peu déconcertant. Un examen des résultats individuels aura toutefois permis de constater qu'un des répondants obtient des scores particulièrement élevés en comparaison aux autres de son groupe et que ceci influence la moyenne générale. Somme toute, du fait que cette table comporte un nombre restreint de membres, les scores globaux moyens doivent donc être interprétés avec prudence.

Soulignons qu'à chacune des deux tables où la concertation est plus problématique, le score moyen le plus élevé se retrouve à la thématique « Climat ». Ce résultat est fort encourageant car il permet de penser qu'une des conditions essentielle à une concertation réussie est déjà assez bien implantée dans ces deux tables. En effet, la présence d'un dialogue franc et ouvert ainsi que d'un respect mutuel sont certes des conditions propices à l'amélioration des aspects plus déficitaires de la concertation.

4.2 La mobilisation

Tant les intervenants de CLSC que les responsables de projet que nous avons rencontrés endossent sans exception la démarche de mobilisation proposée. Ceci en dépit du fait que la mobilisation a soulevé certaines difficultés et qu'elle s'est même avérée particulièrement difficile à réussir et à maintenir dans un territoire donné.

Lorsqu'il existait déjà une table de concertation en sécurité alimentaire sur le territoire ou, encore, un groupe de travail intéressé par cette problématique, les CLSC ont travaillé dans le respect de cette dynamique locale. D'ailleurs, ceci a été identifié par quelques-uns comme étant une des conditions qui a facilité la réalisation de la démarche de mobilisation. Dans certains cas, la mobilisation s'en est principalement tenue aux quelques acteurs agissant en sécurité alimentaire. Dans d'autres territoires, par contre, on a invité des individus concernés de près ou de loin par la problématique à se joindre aux travaux du groupe et ce, même si ces derniers n'étaient pas éligibles à recevoir une subvention. Au dire de quelques responsables de projet, cette façon de faire a contribué à l'adoption d'une vision élargie de la sécurité alimentaire.

Les intervenants de CLSC et les responsables de projet manifestent une communion d'esprit quant aux principaux bénéfices qui découlent de la démarche de mobilisation. On s'entend pour dire que cette dernière a eu pour conséquence d'accroître le partage d'information et de connaissances de toutes sortes entre les organismes, de faciliter la mise en place de nouveaux partenariats et l'orientation des nouvelles actions à implanter dans une optique de prévention de l'insécurité alimentaire. Ceci ne c'est cependant pas effectué sans heurt. En effet, la mobilisation a donné lieu à quelques prises de bec le moment venu de distribuer les fonds entre les différents acteurs présents autour de la table. Qui plus est, il ne semble pas que l'expérience antérieure en matière de concertation où la façon de répartir les montants parvienne totalement à mettre à l'abri de ces tiraillements budgétaires. D'ailleurs le fait de s'être entendu sur un projet unique et rassembleur administré par un fiduciaire ne s'est pas fait sans difficultés puisque l'on a dû passer à travers quelques disputes avant qu'on parvienne à faire consensus.

Quelques intervenants de CLSC ont déploré le fait que la table ne disposait pas d'un soutien financier pour faciliter son fonctionnement. Bien qu'il est vrai que les CLSC ne sont pas éligibles à recevoir une subvention dans le cadre de ce programme, mentionnons que les acteurs impliqués dans la mobilisation avaient le loisir d'élaborer un projet de soutien à la concertation qui aurait permis d'y allouer des fonds pour faciliter son fonctionnement (ex. ressources humaines, fournitures, formation, frais de déplacements).

4.3 La mise en œuvre des projets

La mise sur pied des projets a été, pour plusieurs organismes, l'occasion d'adopter une nouvelle philosophie d'intervention et donc de repenser leur façon de faire. On peut penser que les changements apportés ont été effectués dans le but de mieux s'harmoniser au modèle d'intervention proposé dans le document de présentation du Programme de subvention. Ainsi, on a particulièrement mis l'accent sur certains déterminants de la sécurité alimentaire propices au renforcement du potentiel individuel. On fait principalement référence ici à des activités de sensibilisation et de formation. Par contre, on constate que les déterminants qui

relèvent du contexte socio-politique demeurent peu, ou pas, touchés par l'ensemble des projets mis sur pied.

L'ajout de nouveaux volets d'intervention aura, entre autres choses, permis à des organismes de rejoindre des personnes qui ne se prévalaient pas de leurs services antérieurement. Ceci est fort intéressant puisque non seulement a-t-on pu faire de la prévention de l'insécurité alimentaire auprès de certains sous-groupes de la population mais on s'est également investi dans la promotion d'une saine alimentation auprès de jeunes de niveaux primaire et secondaire. Le fait de cibler de nouveaux déterminants ou de préconiser une approche différente a aussi été l'occasion de s'adjoindre des nouveaux partenaires dans la réalisation de l'intervention. Cette conséquence n'est pas triviale. En effet ceci aura été l'occasion d'intéresser des acteurs de différents secteurs à la problématique de la sécurité alimentaire et de les impliquer activement dans ce dossier. Il s'agit là d'un travail de sensibilisation important.

Fort de leur succès, la mise sur pied d'un nouveau projet a occasionné pour quelques responsables un surcroît de travail. Par contre cette situation ne semble pas, à court terme du moins, porter atteinte aux autres services déjà en place dans l'organisation. On consent donc, à travailler quelques heures additionnelles plutôt que de remettre en question la faisabilité du projet.

4.4 Les conséquences anticipées de la cessation du Programme de subvention

Il n'y a pas de doute qu'en mettant un terme au Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, on porterait atteinte aux efforts de concertation réalisés au cours de dernières années et on menacerait sérieusement la poursuite des projets. En effet, la réussite de la mobilisation et de la concertation dépend pour beaucoup de la mise en disponibilité de sommes d'argent pour la conception et la réalisation de projets. Les ressources humaines et matérielles des organismes communautaires, comme on le sait, sont limitées et leur temps sollicité par plusieurs. À quelques exceptions près, et malgré la meilleure volonté au monde, les acteurs du milieu communautaire peuvent donc difficilement se permettre d'investir dans des concertations qui n'auront pas de retombées tangibles pour leur organisation.

Par ailleurs, il semblerait que le Programme de subvention demeure à ce jour la principale source de financement de plusieurs des projets. Si on en vient à leur couper les vivres de ce côté, il y a de fortes chances que les nouvelles interventions mises en place ne puissent continuer. Pour diverses raisons, on ne semble pas s'être véritablement attardé à assurer leur pérennité à moyen et long terme. Bien que l'on soit préoccupé par cette question, l'absence de mesures palliatives fait en sorte que l'on se retrouve aujourd'hui dans une situation de grande précarité.

Bien que la cessation du programme puisse avoir d'importantes répercussions indésirables, il n'en demeure pas moins que certains acquis pourraient demeurer. Parmi ces derniers, on pense entre autres à une plus grande appréciation du travail fait par les uns et les autres, à une nouvelle vision d'une intervention qui se fait dans le plus grand respect des individus, à une expérience et une expertise accrues qui pourront se généraliser à d'autres projets et enfin, à la mise en place de divers partenariats qui pourront se maintenir et, espérons le, se

développer dans le temps. Il s'agit donc là de retombées propices à faire progresser la cause de la sécurité alimentaire sur le territoire montérégien.

4.5 Recommandations

La mise en œuvre du Programme de subvention en sécurité alimentaire engendre de nombreuses retombées positives. Ces dernières se font sentir non seulement dans les organismes responsables des projets mais aussi, à divers degrés, dans l'ensemble des territoires. Nonobstant ce constat, certaines difficultés ou limites se sont manifestées en lien avec la démarche de mobilisation proposée dans le Programme de subvention et la réalisation des projets. Des recommandations, dont certaines ont été formulées par les participants aux entrevues, sont mises de l'avant afin de contrer certaines des lacunes mises à jour dans la présente étude.

Pour faciliter le fonctionnement des tables

- Afin d'aider les tables à jauger l'état de leur concertation intersectorielle, il est proposé que la DSP de la Montérégie offre un soutien à celles qui en font la demande. Pour ce faire, la DSP leur fournirait les outils utilisés dans la présente étude et les aiderait à compiler, analyser ainsi qu'à interpréter les résultats.
- Tel que suggéré dans le Programme de subvention, voir à mobiliser les acteurs rattachés aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire.
- Lorsque pertinent, élaborer et mettre en œuvre un projet de soutien à la concertation afin d'assurer une présence plus soutenue d'une ressource dédiée au fonctionnement de la concertation locale.
- Que les informations, autres que celles de nature financière, issues de la reddition de comptes soient rendues accessibles à chacune des tables afin de faciliter le suivi de leurs projets et susciter des échanges en grand groupe sur les bons coups de chacun ainsi que les difficultés rencontrées.
- Afin de partager l'expertise développée en matière de mobilisation et de concertation dans le cadre de ce programme, il est proposé que la DSP favorise le réseautage des intervenants des CLSC responsables de la mobilisation locale en sécurité alimentaire .

Pour faciliter la répartition des argents

- Il est fortement souhaité que la sélection des projets tienne compte d'une analyse du milieu cernant les besoins prioritaires de la population en matière de sécurité alimentaire et identifiant les ressources déjà en place pour y répondre afin de mieux connaître les interventions à mettre en place.
- Lorsque indiqué par l'analyse du milieu, élaborer et mettre en œuvre un projet rassembleur qui puisse profiter, dans la mesure du possible, à l'ensemble des intervenants agissant en sécurité alimentaire dans le territoire (ex. soutien d'une nutritionniste dans le développement d'une expertise commune).

- Mettre en place un sous-comité composé de personnes issues d'organisations non éligibles à une subvention qui formuleraient, dans le cas de litiges, des recommandations sur la distribution des argents.

Pour orienter le choix des projets

- Que la DSP assure une diffusion régionale des différentes expériences réalisées dans le cadre du Programme de subvention ainsi que des nouvelles expertises développées.
- Que dans l'analyse du milieu on s'attarde également à des déterminants de la sécurité alimentaire agissant au-delà du renforcement du potentiel individuel.

Pour assurer la poursuite des projets

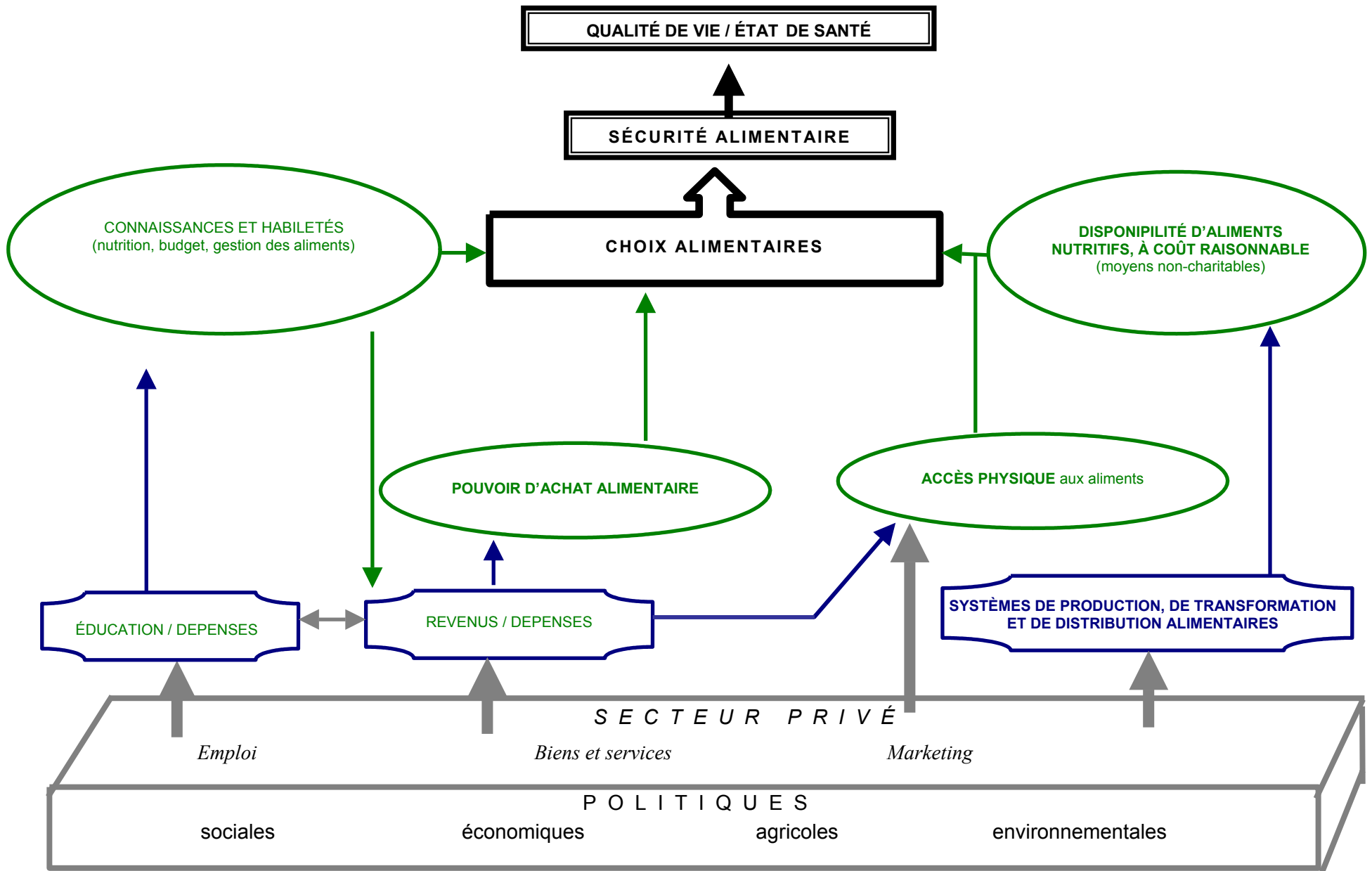
- Conformément aux actions prévues en matière de sécurité alimentaire dans le Programme national de santé publique 2003-2012, le Plan d'action régional en santé publique (PAR) 2004-2007 de la Montérégie ainsi que les Plans d'action locaux (PAL) de santé publique de la Montérégie, il est recommandé que le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire soit reconduit de façon récurrente et que le financement des projets soit octroyé sur une base triennale.
- Que les tables et les organismes qui ont obtenu une subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un projet en sécurité alimentaire entreprennent des démarches afin de trouver un financement alternatif qui assurera sa pérennité.
- Que les tables et les organismes élaborent des projets axés sur le développement de compétences et d'expertises en matière de sécurité alimentaire qui pourront être viables au-delà de la période prévue de financement.

LES ANNEXES

Annexe 1

DÉTERMINANTS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

DÉTERMINANTS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Légende :



Déterminants immédiats



Déterminants intermédiaires



Déterminants socio-politiques

ANNEXE 2

***MODÈLE ET PRINCIPES D'INTERVENTION
DU PROGRAMME DE SUBVENTION***

Agir sur les déterminants de la sécurité alimentaire

Les choix alimentaires, vers lesquels convergent tous les déterminants, sont au cœur de la sécurité alimentaire puisqu'ils reflètent la capacité des ménages de se procurer, selon leurs besoins, des aliments en toute dignité. Trois niveaux de déterminants ont été établis, soit :

- Immédiats : le pouvoir d'achat alimentaire; les connaissances et habiletés (nutrition, budget, gestion des aliments); la disponibilité d'aliments nutritifs à coût raisonnable (sources d'approvisionnement alimentaire stables et non-charitables) et leur accès physique.
- Intermédiaires : les programmes et services d'éducation et de formation; l'équilibre entre les revenus et les dépenses; les systèmes de production, de transformation et de distribution alimentaires.
- Socio-politiques : les politiques et lois des paliers municipal, provincial, fédéral et international ainsi que les règles qui régissent les différents secteurs de l'entreprise privée (emploi, biens et services, marketing).

Les interrelations entre les déterminants ainsi qu'entre les différents niveaux de déterminants démontrent bien la grande complexité du phénomène de la sécurité alimentaire.

Adopter une approche écologique

L'approche écologique vise plusieurs cibles soit l'individu, les milieux de vie et l'environnement global ainsi que l'utilisation simultanée de plusieurs stratégies d'intervention : le renforcement du potentiel individuel, le renforcement et l'aménagement du milieu ainsi que l'influence ou l'action politique.

Favoriser le développement social et des communautés

Pour agir plus efficacement sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être, l'ensemble de ces initiatives et d'autres innovations en matière de sécurité alimentaire doivent s'inscrire dans une approche globale axée sur le développement social et des communautés.

Souscrire aux principes directeurs

Les initiatives qui seront mises de l'avant doivent favoriser la responsabilisation et la participation sociale; le développement du potentiel des personnes et la valorisation des ressources et des acquis locaux.

Elles doivent contribuer à enrichir les compétences; l'autonomie et le pouvoir de décision des participants dans la communauté locale.

ANNEXE 3

PROJETS SUBVENTIONNÉS EN MONTÉRÉGIE

(2002-2005)

ANNEXE 3 - PROJETS SUBVENTIONNÉS (2002-2005)

TERRITOIRE	ORGANISME	TITRE DU PROJET	02-03	03-04	04-05
CHAMPAGNAT DE LA VALLÉE DES FORTS	Famille à cœur inc.	Marmite familiale	X	X	X
	Grenier aux trouvailles (Partage sans faim)	Démarche de diagnostic	X		
	Grenier aux trouvailles (Partage sans faim)	Se nourrir, un besoin primaire	X	X	
	Grenier aux trouvailles (Partage sans faim)	Groupe d'achat / Une alternative c'est bien, mais deux c'est mieux		X	X
	Grenier aux trouvailles (Partage sans faim)	Activité pour les membres de la table		X	X
CHÂTEAUGUAY	Rencontre Châteauguoise (La)	Démarche de diagnostic	X		
	Rencontre Châteauguoise (La)	Cuisines collectives	X	X	X
DE LA HAUTE-YAMASKA	Centre d'action bénévole de Granby inc.	Groupe d'achat	X	X	X
	Centre d'action bénévole de Granby inc.	Support à la concertation (GASP)	X	X	X
	Centre d'action bénévole de Waterloo inc.	Consultation budgétaire et jeunes cuistots	X	X	X
	Cuisines collectives de la Montérégie (Les)	Cuisine collective - travailleurs(euses) à faibles revenus		X	X
	Exit de Waterloo (L')	De la graine à l'assiette	X	X	X
	S.O.S. Dépannage Granby et région inc.	Jardins communautaires de SOS	X	X	X
DES MASKOUTAINS	Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. (Le)	Concertation et Démarche de diagnostic	X		
	Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. (Le) / Moisson Maskoutaine (La)	Alternatives en milieu rural et agriculture soutenue par la communauté rurale		X	X
	Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. (Le)	Cuisines collectives familiales			X
	Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. (Le)	Cuisines collectives d'intégration alimentaire pour immigrants			X
	Moisson Maskoutaine (La)	Implantation des cuisines collectives et autres ateliers			X
	Moisson Maskoutaine (La)	Mobilisation des milieux paroissiaux en sécurité alimentaire			X
DES PATRIOTES	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu inc.	Démarche de diagnostic	X		
	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu inc.	Ensemble on se débrouille	X	X	X
DES SEIGNEURIES	Centre d'entraide bénévole de St-Amable inc.	La boîte à lunch	X	X	X
DU HAVRE	Carrefour Naissance-Famille du Bas-Richelieu	Éducation populaire et nutrition	X		
	Carrefour Naissance-Famille du Bas-Richelieu	Je suis capable			X
	Carrefour Naissance-Famille du Bas-Richelieu	Développement et support aux initiatives de sécurité alimentaire			X
	Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu inc.	Soutien aux cuisines collectives	X	X	X
	Porte du passant inc. (La)	Démarche de diagnostic	X		
	Porte du passant inc. (La)	Cuisiner... un plaisir à partager		X	
DU RICHELIEU	Centre de bénévolat de la Rive-Sud	Popote roulante - secteur Chambly / Carignan	X		
	Centre communautaire l'Entraide plus inc.	Popote congelée à prix modique		X	X

ANNEXE 3 - PROJETS SUBVENTIONNÉS (2002-2005)

TERRITOIRE	ORGANISME	TITRE DU PROJET	02-03	03-04	04-05
DU RICHELIEU (Suite)	Corne d'abondance entraide alimentaire et solidarité (La)	Abondance 2003, 2004, 2005	X	X	X
	Corne d'abondance entraide alimentaire et solidarité (La)	Analyse du milieu et des besoins des familles			X
HUNTINGDON	Ancre et Ailes du Haut Saint-Laurent	Jardin communautaire			X
	Bouffe additionnelle (La)	Formation pour les intervenants			X
	Centre Communautaire Multi-services Un coin chez-nous 1983	Service Évaluation Référence Accueil		X	
	Centre Communautaire Multi-services Un coin chez-nous 1983	Présentation et dégustation d'aliments méconnus			X
	Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent	Cuisine intergénérationnelle	X		
	Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent	Cuisines collectives pour les jeunes familles			X
	Projet Communic-Action	Accompagnement à l'épicerie pour les personnes en perte d'autonomie			X
JARDIN DU QUÉBEC	Centre de solidarité familial « Sourire sans faim »	Démarche de diagnostic	X		
	Centre de solidarité familial « Sourire sans faim »	La sécurité alimentaire «Une affaire collective»	X	X	X
KATÉRI	Complexe Le Partage	Démarche de diagnostic	X		
	Complexe Le Partage	Cuisines collectives à vos portes	X	X	X
	Complexe Le Partage	Volet éducationnel - Campagne			X
LA POMMERAIE	Centre d'action bénévole de Bedford et environs inc.	Ateliers de cuisine de base	X	X	
	Centre d'action bénévole de Bedford et environs inc.	Cuisines collectives en mouvement			X
	Phare source d'entraide (Le)	Groupe d'achats	X	X	X
LA PRESQU'ÎLE	Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges)	Café communautaire de la gare		X	X
	Centre d'action bénévole L'Actuel	Consolider les cuisines collectives	X	X	X
	Centre d'action bénévole Soulanges	Accueil, évaluation et références en sécurité alimentaire		X	
	Cuisine collective Soulanges	Consolider les cuisines collectives	X	X	X
	Centre d'action bénévole L'Actuel	Consolider les cuisines collectives	X	X	X
	Moisson sud-ouest	Analyse du milieu et des besoins en matière de sécurité alimentaire			X
	Péveril Ressource d'insertion sociale et d'hébergement pour jeunes	Jardins communautaires	X		
LONGUEUIL-OUEST & SIMONNE-MONET-CHARTRAND	Croisée de Longueuil inc. (La)	Animation en cuisine			X
	Entraide Chez Nous (L')	Être dans son Assiette (Phase II)		X	
	Entraide Chez Nous (L')	L'art de cuisiner seul, de transformer et de récupérer			X
MRC D'ACTON	Centre de bénévolat d'Acton Vale	Les P'tits chaudrons	X	X	X

ANNEXE 3 - PROJETS SUBVENTIONNÉS (2002-2005)

TERRITOIRE	ORGANISME	TITRE DU PROJET	02-03	03-04	04-05
SAINT-HUBERT	Bouffe du Carrefour (La)	Animation de cuisines collectives		X	X
	Centre d'action bénévole de St-Hubert	Collectif d'investissement et d'échange local	X	X	
SAMUEL-DE-CHAMPLAIN	Centre d'action bénévole et communautaire La Mosaïque	Les jeunes cuistots de la Mosaïque			X
	Centre de bénévolat de la Rive-Sud	Systèmes d'échange local			X
	Comité Action Populaire Lemoyne	Le plaisir de bien manger	X	X	X
	Maison de la famille de Brossard (La)	Démarche de diagnostic	X		
	Maison de la famille de Brossard (La) / Centre de bénévolat de la Rive-Sud	Études de faisabilité	X	X	
	Maison de la famille de Lemoyne	Partage du savoir alimentaire entre jeunes familles à faible revenu	X	X	
	Maison de la famille de Lemoyne	Aujourd'hui pour demain, les touche-à-tout			X
	Maison de Jeunes L'Escalier en mon Temps	Se nourrir pour mieux grandir		X	X
SEIGNEURIE DE BEAUHARNOIS	Café des deux pains de Valleyfield	Cuisine La Débrouille		X	X
	Carrefour du Partage de Salaberry-de-Valleyfield	Ateliers de Cuisines collectives éducatives du Carrefour			X
	Centre d'action bénévole de Beauharnois (Le)	Développement de la popote roulante		X	
	Centre d'action bénévole de Beauharnois (Le)	Aînés aidés, sécurité alimentaire assurée			X
	Coin du partage de Beauharnois inc. (Le)	Accueil, évaluation, références en sécurité alimentaire	X		
	Moisson sud-ouest	Accueil, évaluation, références en sécurité alimentaire	X	X	
	Moisson sud-ouest	Formation et supervision en sécurité alimentaire	X		
	Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield	Jardins communautaires			X
	Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield	Activités parascolaires : atelier de cuisine			X
	Popote roulante de Salaberry-de-Valleyfield (La)	La Popote roulante de Salaberry-de-Valleyfield			X
Popote roulante de Salaberry-de-Valleyfield (La)	Mars - mois de la nutrition			X	
MONTÉRÉGIE	Direction de santé publique	Évaluation		X	

ANNEXE 4 A

***INSTRUMENT DE DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE LA CONCERTATION ET
DÉFINITIONS***



Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Montérégie




*OUTIL 1**

INSTRUMENT DE DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE LA CONCERTATION

* *IL EST IMPORTANT QUE VOUS COMPLÉTIEZ CE QUESTIONNAIRE EN PREMIER*

DÉFINITION

Le présent instrument porte sur la notion de **concertation**. Veuillez vous référer à la définition suivante pour le compléter.

 La **concertation** constitue une forme spécifique de partenariat et désigne un processus formel de gestion et de coordination auquel adhèrent sur une base volontaire un ensemble d'agents autonomes en vue de préciser des objectifs communs et d'en favoriser l'atteinte par l'harmonisation de leurs orientations, de leurs stratégies d'intervention et de leurs actions.

DIAGNOSTIC DE L'ACTION CONCERTÉE

Le présent instrument vise à porter rapidement un jugement qualitatif sur la santé de la concertation de votre table ou comité en sécurité alimentaire. Les pages qui suivent abordent quatre thèmes reliés aux pratiques de concertation⁷. Pour chacun d'eux, six situations sont présentées. Veuillez indiquer, pour chacun des thèmes, la situation qui décrit le mieux l'expérience de concertation actuelle de votre groupe. Répondez spontanément au meilleur de votre connaissance. Assurez-vous de ne **cocher qu'une seule situation par thème** et de **répondre aux quatre thèmes**. Cet instrument est anonyme.

⁷ Cet instrument est tiré des travaux de R. Schneider visant à évaluer l'évolution de la concertation au sein du milieu, travaux exposés dans les *Documents de référence pour la formation des coordonnateurs régionaux en prévention 1993-1994*, Service des Programmes aux personnes toxicomanes et itinérantes, Annexe 1, Ministère de la Santé et des Services sociaux, juin 1995.

↳ **THÈME I.** *Les produits de la concertation*

- SITUATION A.** La concertation a eu pour effet de générer plusieurs actions significatives au sein du milieu. De plus, ce sont des actions qui n'auraient pas été possibles sans la présence d'une action concertée.
-
- SITUATION B.** La concertation a donné lieu à un certain nombre de réalisations positives au sein du milieu. Compte tenu des circonstances, il aurait cependant été possible de « produire » davantage étant donné les ressources en place.
-
- SITUATION C.** La concertation n'a produit aucun résultat concret. Il existe pourtant un potentiel d'action intéressant mais on n'arrive pas à s'entendre.
-
- SITUATION D.** La concertation a permis quelques actions. Il s'agit cependant d'actions mineures qui n'ont pas eu de véritable portée et qui, de toute façon, auraient pu être générées sans action concertée. Certains acteurs entretiennent cependant des projets à court et à moyen terme.
-
- SITUATION E.** La concertation n'a produit aucun résultat concret et il n'y a rien en préparation non plus. On en est à s'interroger sur la pertinence de la concertation.
-
- SITUATION F.** La concertation n'a produit aucun résultat concret; elle n'a d'ailleurs jamais été conçue en ce sens et rien ne porte à croire que les acteurs changeront leurs positions.
-

↳ **THÈME II.** *Les participants à la concertation*

- SITUATION A.** Tous les acteurs concernés par l'objet de la concertation sont présents. En plus, ces acteurs peuvent engager les établissements / organismes qu'ils représentent et ils sont fortement engagés par rapport aux objets sur lesquels porte la concertation.

- SITUATION B.** La plupart des acteurs névralgiques sont présents. Certaines organisations ou certains secteurs ne sont toutefois pas représentés, ce qui réduit sensiblement la portée et l'efficacité de la concertation.

- SITUATION C.** Seule une fraction des acteurs concernés est présente. Ceci fait en sorte qu'il est à peu près impossible de s'engager dans des projets à portée significative au sein du milieu.

- SITUATION D.** Seule une fraction des acteurs concernés participe à la concertation. Par contre, ces derniers sont plutôt actifs et finissent ainsi par produire certaines initiatives intéressantes. Étant donné la participation réduite, la concertation garde un caractère marginal qui a finalement peu d'effets sur les pratiques du milieu.

- SITUATION E.** Les acteurs se désistent les uns après les autres, ce qui fait que la composition est passée en deçà de la « masse critique » et qu'il n'est à peu près plus possible de fonctionner.

- SITUATION F.** Très peu d'organisations participent à la concertation. De plus, elles sont représentées par des délégués qui ne peuvent engager leur groupe. La concertation sert davantage à l'échange d'information qu'à la formulation et à la mise au point d'actions concrètes.

↳ **THÈME III.** *La nature des rapports et des changes*

- SITUATION A.** Les rapports entre les participants sont ouverts et portent le plus souvent sur la recherche de moyens susceptibles d'arrimer les ressources, de solutions aux problèmes du milieu, ou d'approches novatrices.
-
- SITUATION B.** Dans l'ensemble, les rapports entre les membres ont tendance à être fonctionnels. Il existe cependant plusieurs zones de tension que les membres arrivent à contrôler mais qu'ils ne parviennent pas à résoudre, de sorte que la collaboration demeure possible mais limitée.
-
- SITUATION C.** Plusieurs facteurs font en sorte que les rapports entre les membres sont tendus: idéologies conflictuelles, rôles conflictuels, approches incompatibles, etc. Les gens partagent un certain nombre d'objectifs et de positions sauf que les désaccords qu'ils éprouvent font en sorte qu'ils consacrent la majeure partie de leur énergie à négocier, à s'expliquer ou à se défendre.
-
- SITUATION D.** Les rapports entre les membres se limitent au minimum. Il existe en effet beaucoup de réserves (résistance, méfiance) dans les relations entre les membres et peu de leviers auxquels on peut recourir afin d'améliorer cette condition. La concertation est « tenue à bouts de bras » par une ou deux personnes : elle s'évanouirait sans leur contribution.
-
- SITUATION E.** Les rapports entre les membres sont tendus et conflictuels. À moins qu'elle ne soit imposée, la collaboration n'est plus possible entre les membres.
-
- SITUATION F.** Les rapports se limitent essentiellement à l'échange d'information générale (rôle de chacun, contraintes avec lesquelles il faut composer, caractéristiques des clientèles, contraintes budgétaires, etc.).
-

↳ **THÈME IV.** *Les ressources disponibles*

- SITUATION A.** Malgré qu'elles sont limitées, les membres réussissent à dégager des ressources suffisantes pour mener à terme les actions du groupe.
-
- SITUATION B.** Le groupe est constamment aux prises avec un déficit de ressources. À force de recherche et de compromis, on réussit par contre à développer des solutions qui permettent de réaliser les projets du groupe.
-
- SITUATION C.** Les ressources « nettes » dont dispose le groupe sont insuffisantes pour lui permettre de fonctionner véritablement. Il existe en réalité des ressources auxquelles il serait possible d'avoir recours, mais les membres n'arrivent pas à les libérer.
-
- SITUATION D.** Les ressources dont dispose le groupe lui suffisent à peine pour 1) assurer son fonctionnement et 2) réaliser un nombre limité d'actions qui n'ont pas de véritable portée. De plus, ces ressources proviennent à peu près toutes de la même source.
-
- SITUATION E.** Les ressources dont dispose le groupe sont tellement limitées qu'il n'arrive plus à assurer son fonctionnement. La survie de la concertation est en jeu.
-
- SITUATION F.** Aucune ressource n'a été libérée pour les fins de la concertation et il n'existe aucune intention en ce sens.
-

ÉNERGIE ACTIVE : LA CONCERTATION EST ENGAGÉE DE FAÇON ACTIVE

La concertation est engagée de façon active au sein du milieu. Les acteurs concernés sont mobilisés et ils parviennent à développer plusieurs actions concrètes qui ont pour effet d'enrichir le champ des solutions disponibles. La concertation constitue un « plus » pour le milieu et les gens en parlent de façon positive et parfois même de façon enthousiaste.

ÉNERGIE LIMITÉE : LA CONCERTATION FONCTIONNE DE FAÇON PLUTÔT POSITIVE

De façon générale, la concertation fonctionne de façon plutôt positive au sein du milieu. On est parvenu en effet à développer un certain nombre d'actions concrètes qui ont été bénéfiques pour le milieu. Il existe cependant un certain nombre de facteurs qui ont pour effet de freiner soit l'adhésion des acteurs, soit la qualité de leurs modes de fonctionnement, soit la production d'actions concrètes. Ces facteurs créent un certain nombre d'insatisfactions qui ne remettent pas nécessairement en cause la survie de la concertation mais qui questionnent régulièrement son efficacité et parfois sa pertinence.

NEUTRALISATION : LA CONCERTATION EST IMMOBILISÉE

Au total, la concertation est « immobilisée ». Il existe dans le milieu plusieurs facteurs qui favorisent la concertation (par exemple : conscience des intervenants, dédoublements évidents, ressources très limitées). Ils sont cependant neutralisés par d'autres facteurs qui s'y opposent directement ou indirectement (par exemple : balkanisation du milieu, résistance des décideurs, dispersion du territoire, historique de conflits). En somme, on se retrouve en présence d'une équation où les forces positives sont égales aux forces de résistance, de sorte que l'action est neutralisée.

ENTROPIE LIMITÉE : LA CONCERTATION EST DIFFICILE

La concertation est difficile. Il arrive que l'on parvienne à se concerter et à produire des actions concrètes mais c'est au terme d'efforts importants, les résultats sont modestes et l'énergie n'est pas maintenue. Sauf quelques acteurs qui y consacrent beaucoup d'énergie, la majorité des gens n'est pas disposée ni à la développer, ni à la protéger.

ENTROPIE ACTIVE : LA CONCERTATION EST MAL EN POINT

La concertation est mal en point : elle n'a pu générer aucune action concrète, il n'existe aucun projet, la plupart des mécanismes ont été réduits au minimum et les principaux acteurs sont démobilisés. En outre, il n'existe à toutes fins utiles aucun levier sur lequel il serait possible de s'appuyer afin de remobiliser les énergies et de relancer la concertation.

INDIFFÉRENCE : LA CONCERTATION N'ARRIVE TOUT SIMPLEMENT À LEVER

La concertation n'arrive tout simplement pas à « lever ». Plusieurs facteurs contribuent à maintenir sinon une résistance, du moins une indifférence chez les principaux acteurs face aux vertus de la concertation. Il n'existe aucun véritable mécanisme structuré de concertation, aucune énergie disponible et très peu d'éléments susceptibles d'agir comme déclencheurs.

ANNEXE 4 B

GRILLE D'ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES

DE L'ACTION CONCERTÉE



Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux



*OUTIL 2**

*GRILLE D'ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES
DE L'ACTION CONCERTÉE*

** IL EST IMPORTANT QUE VOUS COMPLÉTIEZ CE QUESTIONNAIRE EN DEUXIÈME*

DÉFINITION

La présente grille porte sur la notion de **concertation**. Veuillez vous référer à la définition suivante pour la compléter.

📖 La **concertation** constitue une forme spécifique de partenariat et désigne un processus formel de gestion et de coordination auquel adhèrent sur une base volontaire un ensemble d'agents autonomes en vue de préciser des objectifs communs et d'en favoriser l'atteinte par l'harmonisation de leurs orientations, de leurs stratégies d'intervention et de leurs actions.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION CONCERTÉE

La présente grille vise à identifier les points forts et les points faibles de la concertation au sein de votre table ou comité en sécurité alimentaire. Pour ce faire, une série d'énoncés regroupés en sections thématiques et touchant diverses caractéristiques de l'action dite *concertée*⁸ vous est soumise. Pour chacune des caractéristiques présentées, veuillez indiquer son degré de présence au sein de votre groupe de travail. Répondez spontanément au meilleur de votre connaissance. Il est important que vous **répondiez à tous les énoncés de chacune des sections**. Cette grille est anonyme.

↪ SECTION I. Orientations et buts	PRÉSENTE		
	Aucunement	Partiellement	Totalement
1. La clientèle occupe la première place au niveau des discussions et des décisions.	①	②	③
2. Les membres possèdent une vision commune des besoins et des problèmes des clientèles.	①	②	③
3. Les priorités d'action sont définies en collégialité.	①	②	③
4. Il existe certains principes directeurs pour guider les interventions du groupe de travail auprès de la clientèle.	①	②	③

⁸ Cette grille est adaptée de la *Grille d'analyse des conditions de concertation multisectorielle* dans *Développement d'un programme concerté dans un contexte multisectoriel : Promotion de la santé et prévention primaire des toxicomanies chez les jeunes, Module 7, Service de formation réseau, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992.*

↳ SECTION II. Structure de fonctionnement	PRÉSENTE		
	Aucunement	Partiellement	Totalemment
1. Le mandat du groupe de travail est reconnu officiellement par les différentes organisations membres.	①	②	③
2. Les responsabilités et les mandats sont équitablement répartis entre les partenaires.	①	②	③
3. Le mandat de chacun des membres est clairement défini.	①	②	③
4. Les expériences et les compétences des membres sont complémentaires.	①	②	③
5. Les organisations libèrent suffisamment leurs représentants pour qu'ils puissent réaliser leur mandat.	①	②	③
6. Le groupe de travail dispose de ressources lui permettant de réaliser son mandat.	①	②	③
7. Les organisations membres contribuent aux ressources dans des proportions équitables.	①	②	③
8. Les informations nécessaires à la réalisation des travaux sont accessibles.	①	②	③
9. Il existe un protocole de fonctionnement qui traite de la mise en commun des ressources.	①	②	③
10. Dans son ensemble, la structure de fonctionnement est efficace.	①	②	③

<p>➔ SECTION III. Climat</p>	PRÉSENTE		
	Aucunement	Partiellement	Totalemment
1. Les membres sont à l'aise de s'exprimer ouvertement.	①	②	③
2. On se sent respecté en tant que représentant d'une organisation.	①	②	③
3. On respecte le droit à la différence des modes d'intervention et de la culture des organisations.	①	②	③
4. Les idées nouvelles ont leur place au sein du groupe de travail.	①	②	③
5. On retrouve un(e) leader capable de rallier les membres et de résoudre les situations conflictuelles.	①	②	③
6. Les différends sont gérés ouvertement par des échanges en groupe.	①	②	③
7. Les membres du groupe de travail ont ouvertement exprimé les motifs de leur participation.	①	②	③
8. L'ambiance de travail est agréable.	①	②	③

<p>↳ SECTION IV. Implication des membres</p>	<p>PRÉSENTE</p>		
	Aucunement	Partiellement	Totalemment
1. Les membres du groupe de travail prennent ouvertement position.	①	②	③
2. Les membres consacrent temps et énergie à la poursuite des buts du groupe de travail.	①	②	③
3. Les membres s'impliquent activement dans :			
a) le processus de prise de décision;	①	②	③
b) la préparation de l'action;	①	②	③
c) la réalisation d'actions concertées.	①	②	③
4. Les membres sont disposés à exercer de nouvelles responsabilités.	①	②	③

<p>↳ SECTION V. Action</p>	<p>PRÉSENT</p>		
	Aucunement	Partiellement	Totalemment
1. Il y a un juste équilibre entre réflexion et action.	①	②	③
2. Le plan d'action est composé d'activités concrètes.	①	②	③
3. Le plan d'action comporte des objectifs faciles à atteindre.	①	②	③
4. Le groupe de travail compte des réalisations qui contribuent à mobiliser les énergies de ses membres.	①	②	③
5. Les bénéfices liés aux réalisations du groupe de travail profitent équitablement à chacun des membres.	①	②	③

ANNEXE 4 C

*GRILLES D'ENTREVUES AUPRÈS
DES RESPONSABLES DE PROJET ET
DES INTERVENANTS DE CLSC*

Évaluation du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire en Montérégie 2003-2004

Grille d'entrevue auprès des responsables de projet

Objectif de l'entrevue

Voir en quoi la situation de la sécurité alimentaire sur votre territoire a été transformée suite à la mise en application du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire.

Thèmes abordés

Le Programme de subvention insiste particulièrement sur la mobilisation des milieux et sur la mise en œuvre de projets respectant quelques paramètres précis (ex. agir sur certains déterminants spécifiques, refléter les besoins identifiés dans la communauté). L'entrevue traitera donc essentiellement de ces deux aspects du programme, soient: le processus de mobilisation et des retombées qui résultent de la mise en œuvre de votre projet.

Déroulement de l'entrevue

- L'entrevue, d'une durée approximative de 60 minutes, sera enregistrée.
- Les cassettes ne seront écoutées que par moi et possiblement Caroline Marier, responsable du dossier à la DSP. Il est entendu que les propos demeureront anonymes.
- Les informations recueillies seront analysées de façon globale et serviront à dresser un portrait de l'apport du programme à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

I- La mobilisation

Dans le cadre du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, la distribution des argents requiert une mobilisation du milieu (table de concertation intersectorielle) dont les principaux mandats consistent à identifier les besoins de la communauté et les projets à mettre en œuvre, à nommer un « organisme responsable », à suivre les projets et soutenir l'organisme responsable.

1. Que pensez-vous de ce mode de fonctionnement? (explorer le thème de la mobilisation et du travail concerté)
 - 1.1. Quels principaux avantages y voyez-vous pour votre organisme ainsi que pour le milieu?
 - 1.2. Y voyez-vous des inconvénients pour votre organisme ou pour le milieu? (*explorer les correctifs possibles le cas échéant*)
 - 1.3. En quoi ce mode de fonctionnement permet-il de faire progresser la sécurité alimentaire sur votre territoire?

II- Les retombées du programme de subvention pour les organismes et le milieu

1. Qu'est-ce que le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire a changé pour votre organisme?
 - *vos façons de faire au niveau de l'intervention*
 - *les déterminants de la sécurité alimentaire sur lesquels vous agissez*
 - *les individus ou groupes auprès desquels vous intervenez*
 - *les pistes d'action que vous préconisez*
 - *les partenaires avec lesquels vous travaillez*
2. Est-ce que le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire a eu d'autres retombées positives pour votre organisme (ex mise sur pied de nouvelles initiatives, échanges avec des organismes hors territoire)?
3. Est-ce que le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire a eu des conséquences indésirables pour votre organisme ou pour le milieu?

En conclusion

Si le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire cessait d'exister:

1.1 Quel serait le plus grand impact pour:

- *votre organisme*
- *la situation de la sécurité alimentaire dans votre milieu?*

1.2 Selon vous, quels acquis pourraient être maintenus? (*explorer en fonction de l'organisme et du milieu*)

Grille d'entrevue auprès des responsables du dossier de la sécurité alimentaire en CLSC

Objectif de l'entrevue

Voir en quoi la situation de la sécurité alimentaire sur votre territoire a été transformée suite à la mise en application du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire.

Thèmes abordés

Le Programme de subvention mise sur la mobilisation des milieux et la mise sur pied d'une Table de concertation intersectorielle pour la sélection et la réalisation des projets. La première partie de notre entretien portera donc sur cette thématique. En deuxième partie, nous attarderons plus particulièrement aux bénéfices qui découlent de la mise en application du Programme de subvention de projets en sécurité alimentaire dans votre territoire et des conséquences que pourrait avoir la cessation de ce programme.

Déroulement de l'entrevue

- L'entrevue, d'une durée approximative de 60 minutes, sera enregistrée.
- Les cassettes ne seront écoutées que par moi et possiblement Caroline Marier, responsable du dossier à la DSP. Il est entendu que les propos demeureront anonymes.
- Les informations recueillies seront analysées de façon globale et serviront à dresser un portrait de l'apport du programme à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

I- La mobilisation

Dans le cadre du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, la distribution des argents requiert une mobilisation du milieu (table de concertation intersectorielle) dont les principaux mandats consistent à identifier les besoins de la communauté et les projets à mettre en œuvre, à nommer un « organisme responsable », à suivre les projets et soutenir l'organisme responsable.

1. Que pensez-vous de ce mode de fonctionnement? (explorer le thème de la mobilisation et du travail concerté)
 - 1.1. Quels principaux avantages y voyez-vous pour le milieu?
 - 1.2. Y voyez-vous des inconvénients? (*les identifier et explorer les correctifs le cas échéant*)
 - 1.3. En quoi ce mode de fonctionnement permet-il de faire progresser la sécurité alimentaire sur votre territoire?

II- Les retombées du programme de subvention pour le milieu

1. Quels sont les principaux bénéfices qui découlent de l'application du Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire dans votre milieu?
 - *les projets mis sur pied (stratégies d'action, déterminants populations visées...)*
 - *les collaborations intersectorielles*
 - *les nouvelles initiatives hors programme*
 - *autres (identification des besoins du territoire...)*
2. Est-ce que le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire a eu des conséquences indésirables pour le milieu ou votre organisation?

En conclusion

Si le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire cessait d'exister:

- 1.1 Quel serait le plus grand impact pour la situation de la sécurité alimentaire dans votre milieu?
- 1.2 Selon vous, quels acquis pourraient être maintenus?

BIBLIOGRAPHIE

- BALBACH, Edith. *Using Case Studies to do Program Evaluation*, California Department of Health Services, 1999, 17 p.
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE, *Programme de subvention de projet en matière de sécurité alimentaire en Montérégie 2004-2005*, juin 2004, 19 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Cadre de référence, Programme de subvention de projet en matière de sécurité alimentaire*, juin 2002, 10 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. « Grille d'analyse des conditions de concertation multisectorielle » dans *Développement d'un programme concerté dans un contexte multisectorielle : promotion de la santé et prévention primaire des toxicomanies chez les jeunes*, Module 7, Service de formation réseau, 1992.
- PATTON, Michael, Quinn. *How to use qualitative methods in evaluation*, Newbury Park, Calif. : Sage Publication, 1987, 176 p.
- PATTON, Michael, Quinn. *Utilization-focused evaluation : the new century text*. : Thousand Oaks, Sage Publication, 1997, 431 p.
- POUPART, Jean. *La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec*, Montréal, Gaétan Morin, 1998, 249 p.
- SCHNEIDER, R. *Formation des coordonnateurs régionaux en prévention 1993-1994*, Service de programme aux personnes toxicomanes et itinérantes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Document de référence, juin 1995.
- STAKE, Robert, E. Case studies dans DENZIN, Norman K. *Handbook of qualitative research*, 2^e éd., Thousand Oaks : Sage Publications, 57 p.
- STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.1, 2003*, Fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD-PUMF), Totalisations spéciales fournies par la Direction Santé Québec, Institut de la statistique du Québec, mai 2005.
- YIN, Robert K. *Case study research : design and methods*, 2^e éd., Thousand Oaks : Sage Publications, 1994, 170 p.